



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
DRÔME



Réserve Naturelle Régionale



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# **DEMANDE DE CLASSEMENT**

## **EN RESERVE NATURELLE REGIONALE**

### **RESEAU DE GROTTES A CHAUVES-SOURIS**

#### **EN DROME ET EN ARDECHE**

### **SITE DE LA**

### **GROTTE DE BAUME SOURDE**



# **DEMANDE DE CLASSEMENT**

## **EN RESERVE NATURELLE REGIONALE**

### **RESEAU DE GROTTES A CHAUVES-SOURIS**

#### **EN DROME ET EN ARDECHE**

## **SITE DE LA**

### **GROTTE DE BAUME SOURDE**

**10/03/2016**

**Ligue pour la Protection des Oiseaux - Drôme**

**Rédaction : Stéphane VINCENT**

18 Place Génissieu  
26120 CHABEUIL

Tel. : 04 75 57 32 39  
Courriel : [stephane.vincent@lpo.fr](mailto:stephane.vincent@lpo.fr)  
Web : <http://rhone-alpes.lpo.fr/>

Numéro SIRET : 420 292 633 000 21

*Photographies : Yoann Peyrard, Laure Vuinée, Stéphane Vincent*

Remerciements :

Nos remerciements sont adressés à Bernard Gély (DRAC Auvergne Rhône-Alpes), Elise Chevalier (CCVD), Jean-Jacques Audouard (MASC/CDS 26) pour leur contribution à la réalisation de ce dossier de classement.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><u>INTRODUCTION ET PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DOSSIER .....</u></b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b><u>PERIMETRE CONCERNE, STATUTS ET DUREE DE CLASSEMENT.....</u></b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PERIMETRE PROPOSE</b>	<b>5</b>
<b>2.2</b>	<b>STATUTS FONCIER ET ADMINISTRATIFS</b>	<b>6</b>
<b>2.3</b>	<b>DUREE DE CLASSEMENT</b>	<b>9</b>
<b>3</b>	<b><u>DONNEES SCIENTIFIQUES PRESENTANT L'INTERET DU CLASSEMENT .....</u></b>	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>9</b>
<b>3.1.1</b>	<b>CADRE PHYSIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1.2</b>	<b>HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE.....</b>	<b>10</b>
<b>3.2</b>	<b>INTERETS ECOLOGIQUES DU SITE</b>	<b>10</b>
<b>3.2.1</b>	<b>DESCRIPTION DE LA GROTTES.....</b>	<b>10</b>
<b>3.2.2</b>	<b>FAUNE .....</b>	<b>14</b>
<b>3.2.3</b>	<b>FLORE ET HABITATS .....</b>	<b>20</b>
<b>3.3</b>	<b>INTERET ARCHEOLOGIQUE DU SITE</b>	<b>23</b>
<b>3.4</b>	<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>23</b>
<b>3.4.1</b>	<b>ACTIVITE ECONOMIQUES.....</b>	<b>23</b>
<b>3.4.2</b>	<b>USAGES ET ACTIVITES A CARACTERES DE LOISIRS .....</b>	<b>24</b>
<b>3.4.3</b>	<b>RISQUES PESANT SUR LA CONSERVATION DES ESPECES ET DES MILIEUX .....</b>	<b>25</b>
<b>3.5</b>	<b>SYNTHESE DE LA PROPOSITION DE CLASSEMENT</b>	<b>25</b>
<b>4</b>	<b><u>SUJETIONS ET INTERDICTIONS NECESSAIRE A LA PROTECTION DE LA RESERVE.....</u></b>	<b>26</b>
<b>5</b>	<b><u>MODALITES PREVUES POUR LA GESTION, LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DE LA RESERVE.....</u></b>	<b>30</b>
<b>5.1</b>	<b>GESTIONNAIRE POTENTIEL DE LA RESERVE</b>	<b>30</b>
<b>5.2</b>	<b>INFORMATION DU PUBLIC ET SURVEILLANCE DE LA RESERVE</b>	<b>30</b>
<b>5.3</b>	<b>PLAN DE GESTION</b>	<b>30</b>
<b>5.4</b>	<b>COMITE CONSULTATIF</b>	<b>30</b>
<b>5.5</b>	<b>COMITE SCIENTIFIQUE</b>	<b>31</b>

# 1 INTRODUCTION ET PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DOSSIER

La grotte de Baume Sourde située à Francillon-sur-Roubion dans la Drôme est un site d'intérêt international pour l'hibernation du Minioptère de Schreibers, espèce à très forte valeur patrimoniale.

L'enjeu naturaliste primordial du site réside dans le maintien, voire le renforcement, des populations de chauves-souris qui fréquentent la grotte de Baume Sourde.

A l'instar de ce qui a été mis en place sur la grotte des Sadoux (site de reproduction du Minioptères de Schreibers) dans le Diois, nous proposons de réfléchir à la complémentarité des politiques environnementales liées à Natura 2000 et aux Réserves Naturelles Régionales (RNR) sur le site de Baume Sourde.

Une RNR permettrait entre autres d'apporter une protection réglementaire à la grotte et d'assurer la tranquillité des populations sur le long terme. Le site Natura 2000 déjà existant permet d'agir pour la tranquillité des colonies dans la grotte ainsi que pour la préservation de terrains de chasse de qualité aux alentours. Les colonies sont ainsi protégées tout au long de leur cycle biologique.

D'autres cavités hébergeant le Minioptère de Schreibers dans la Drôme (tunnel de Laborie, grottes de Meysset, du Défilé de Donzère et des Piaroux...) présentent un intérêt certain pour la préservation de cette espèce. Nous élargissons ainsi cette démarche dans le cadre d'une réflexion pour la constitution d'un réseau de RNR de sites à chauves-souris (Cf. Classement en Réserve Naturelle Régionale d'un réseau de grottes à chiroptères en Drôme et en Ardèche).

## 2 PERIMETRE CONCERNE, STATUTS ET DURÉE DE CLASSEMENT

### 2.1 Situation géographique et périmètre proposé

La grotte à chauves-souris de Baume Sourde est située dans le Diois (Drôme) au sud du synclinal perché de Saou sur la commune de Francillon-sur-Roubion (Figure 1).

Localisation de la grotte de Baume Sourde  
à l'échelle départementale

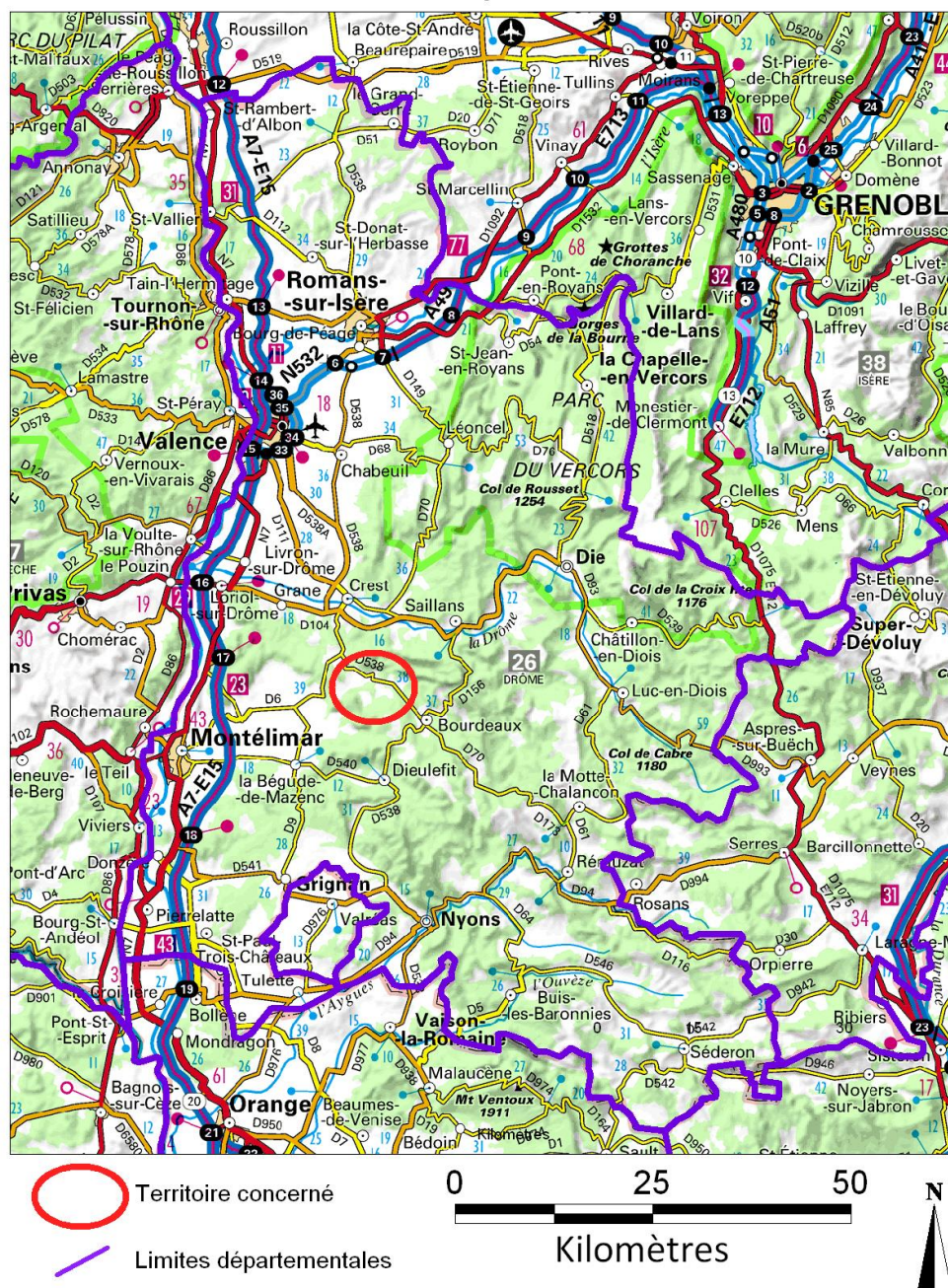
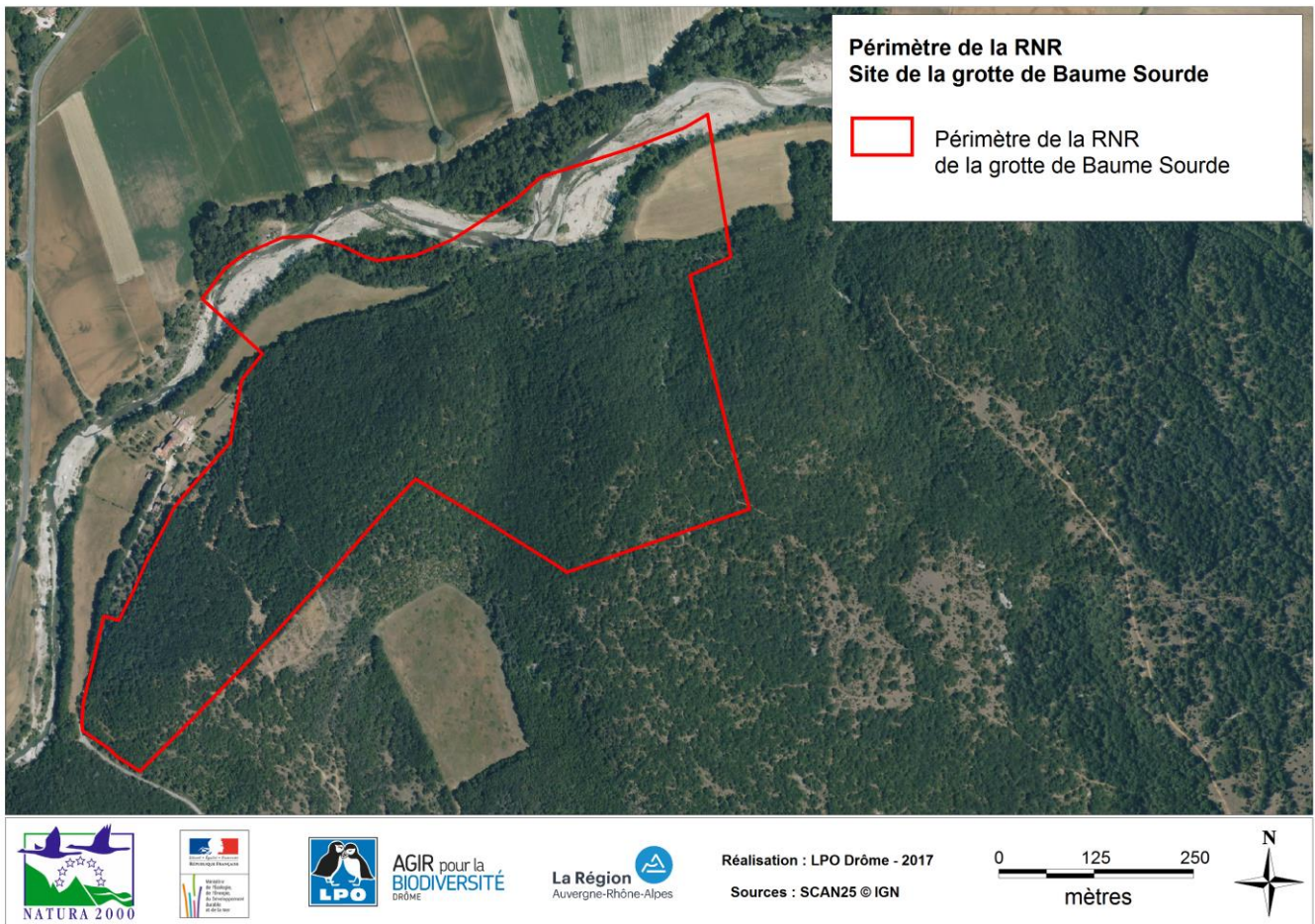


Figure 1



**Figure 2**

L'entrée de la cavité se trouve le long du sentier pédestre qui longe le Roubion, au pied de la colline du Grand Quinson, à 310 mètres d'altitude. Creusée sous la colline du Grand Quinson par l'action récurrente de la tectonique et de la dissolution du calcaire par l'eau, la grotte de Baume Sourde est une vaste cavité qui présente un développement souterrain total d'environ 300 mètres (Figure 2).

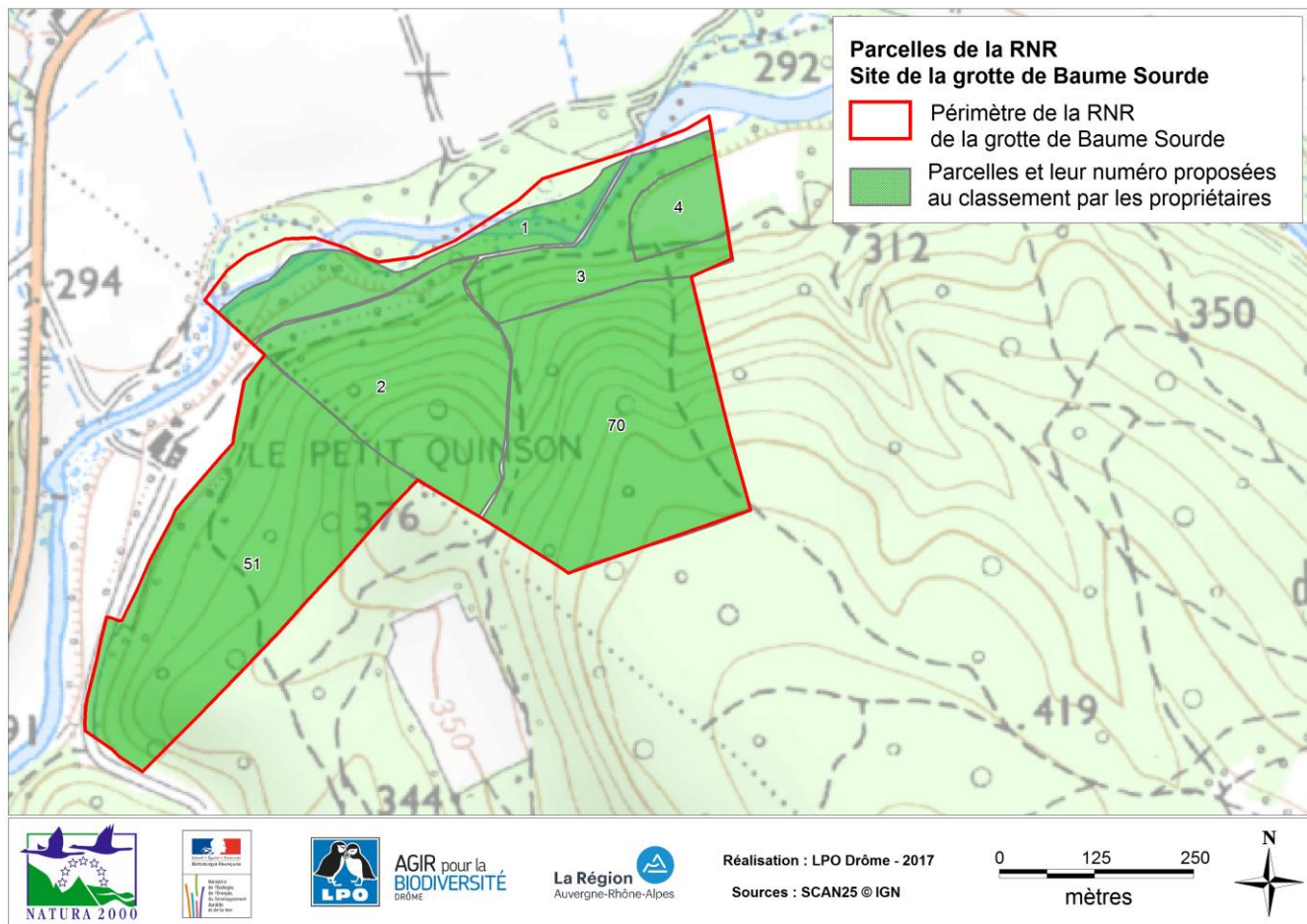
**Territoire communal de situation :** Francillon-sur-Roubion et Soyans (Drôme)

**Surface proposée :** 26 ha 94 a 34 ca

**Périmètre proposé :** Les parcelles proposées au classement recouvrent la grotte et ses environs immédiats. Il est intégralement inclus au périmètre Natura 2000 FR 820 1697 et est situé en bordure de la rivière Roubion, les parcelles n°1 et 3 section A01 du cadastre de Francillon sur Roubion se poursuivent jusqu'au milieu du cours d'eau (ripisylve et bancs de graviers actifs). La projection du développement souterrain de la cavité et le versant boisé de la colline du Quinson sont inclus au périmètre. Deux parcelles proposées au classement sont constituées de prairies permanentes (n°2 et 4 section A01 de Francillon sur Roubion). (Figure 3)

## 2.2 Statuts foncier et administratifs

Les parcelles proposées au classement appartiennent à deux propriétaires privés. Chacun d'eux a fait état de son intention de classer ses parcelles à travers un courrier de demande de classement (Annexe 1). La commune de Francillon-sur-Roubion est propriétaire d'emprises au sein du périmètre proposé (Tableau 1).



**Figure 3**

Les parcelles proposées au classement sont les suivantes :

Commune	Propriétaire	Section	N° Parcelle	Surface en ha	Habitat
<b>Francillon-sur-Roubion (26137)</b>	M. Gérald Linarello	A01	3	2 ha 27 a 34 ca	Forêt, ripisylve et grottes
		A01	70	7 ha 58 a 21 ca	Forêt
		A01	4	0 ha 94 a 71 ca	Prairie
	Mme. Marjolaine Boske	A01	2	4 ha 89 a 48 ca	Forêt et prairie
		A01	1	1 ha 98 a 94 ca	Ripisylve
	Commune de Francillon-sur-Roubion	A01	Emprises	0 ha 15 a 50 ca	Chemin rural
		/	Emprises	1 ha 00 a 00 ca	Lit du Roubion non cadastré
<b>Soyans (26344)</b>	Mme. Marjolaine Boske	AD	51	7 ha 99 a 89 ca	Forêt
<b>Total</b>				<b>26 ha 84 a 07 ca</b>	

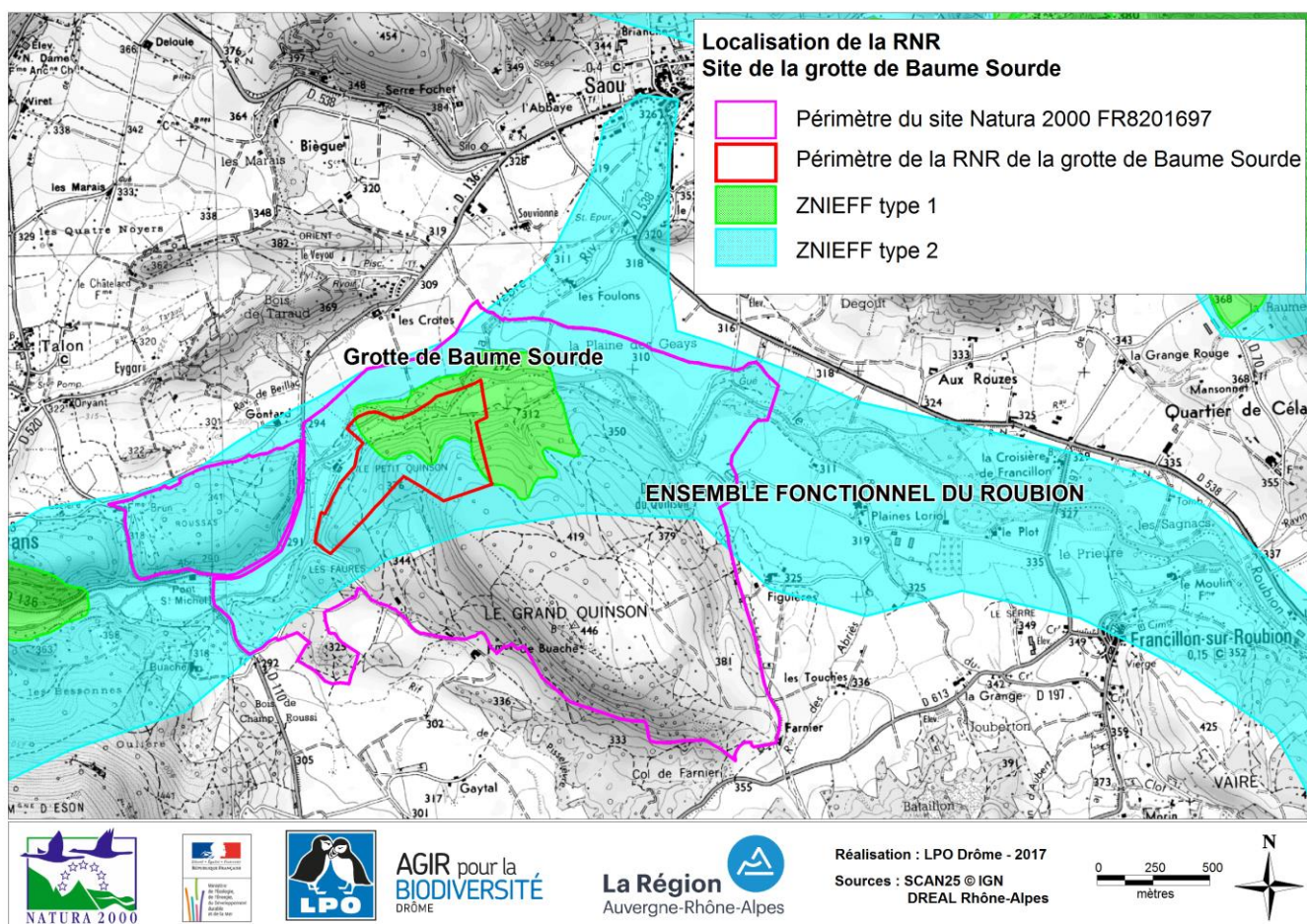
**Tableau 1**

Le site fait également partie de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1, n° 820030471 - GROTTES DE BAUME SOURDE, (Annexe 2) et de type 2, n° 820030472 - ENSEMBLE FONCTIONNEL DU ROUBION (Annexe 3). (Figure 4)

Voir les fiches ZNIEFF : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030472> ;  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030471>

Ce périmètre est également en cohérence avec le réseau écologique européen Natura 2000, puisqu'il est inclus dans le classement en Zone de Protection Spéciale, depuis l'arrêté du 23 septembre 2014 (FR8201697 - Grotte à chauves-souris de Baume Sourde – Annexe 4 et 5). La réflexion pour un classement en Réserve Naturelle Régionale de la grotte fait partie des actions du Documents d'objectifs du site (Annexe 6). (Figure 4)

Voir la fiche Natura 2000 : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201697>  
[http://www.rdrmc-travaux.com/basedreal/fiche\\_sic.php?statut=ZSC&sic=D53](http://www.rdrmc-travaux.com/basedreal/fiche_sic.php?statut=ZSC&sic=D53)



**Figure 4**

En 2007, le Centre Ornithologique Rhône-Alpes en accord avec le propriétaire a souhaité restreindre l'accès à la cavité, par un ouvrage qui envoie le tunnel d'entrée artificiel. Un bassin maçonné a été construit sous un écoulement d'eau naturel du tunnel (Figure 5). A cette occasion, des panneaux d'information ont été installés aux différentes entrées de la cavité pour signaler les enjeux sur le site et éviter le dérangement des chauves-souris.





**Figure 5 : Tunnel d'entrée de la grotte avant et après aménagement et panneau d'information**

Une convention entre le Comité Spéléologique Départemental de la Drôme et la LPO Drôme, permet d'assurer un premier niveau de contrôle sur l'accès à la cavité et de restreindre le nombre de visites et le nombre de visiteurs à certaines périodes sensibles de l'année. Cela garantit un moindre dérangement des chauves-souris (Annexe 7).

### 2.3 Durée de classement

Conformément aux souhaits des propriétaires des parcelles, la durée envisagée de classement est de 10 ans.

Le renouvellement du classement est proposé par tacite reconduction, pour la durée fixée, sauf notification du retrait de l'accord d'un propriétaire, dans un délai compris entre trois et six mois avant l'échéance (article R.332-35 du C.Env.).

## 3 DONNÉES SCIENTIFIQUES PRÉSENTANT L'INTÉRÊT DU CLASSEMENT

### 3.1 Contexte

#### 3.1.1 Cadre physique

Les terrains environnant la cavité sont variés, alternant des zones forestières (forêts du Grand et du Petit Quinson), des landes sub-méditerranéennes (landes à genêt cendré et genévriers, pelouses sèches), des zones de cultures ainsi que des forêts riveraines (ripisylve du Roubion).

Le substrat géologique du massif du Quinson est issu des calcaires plus ou moins compacts et de marnes du Crétacé inférieur (Barrémien, Hauterivien), sur lesquels se développe une

Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale « Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche »

morphologie karstique (Figure 7 : <http://infoterre.brgm.fr/> extrait de la carte géologique au 1/50000 (Feuille N°842 – CREST). La plaine alluviale du Roubion est constituée de remplissages quaternaires. La grotte se situe dans des calcaires massifs Bédoulo-Barrémien (BILLAUD, 1974) dont les strates présentent un pendage assez fort (50°).

### 3.1.2 Hydrographie et hydrologie

Les parcelles proposées au classement sont situées en bordure du Roubion, cours d'eau affluent direct du Rhône. La cavité est par ailleurs localisée sur la rive opposée de la confluence entre la Vèbre, qui draine le synclinal de Saou, et le Roubion. Un seul bassin versant est concerné par la proposition de classement.

Le site se situe dans la zone biogéographique méditerranéenne avec un climat caractéristique qui présente des étés chauds et secs et des hivers assez doux. Les précipitations maximales sont observées au printemps et à l'automne (Figure 6) sans néanmoins présenter de période de sécheresse. Il pleut environ 827 mm par an, tandis que la moyenne d'ensoleillement est d'environ 2 250 heures par an.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Température minimale moyenne (°C)	1,6	2,5	4,9	7,1	11	14,7	17,2	16,9	13,7	10,3	5,5	2,7
Température maximale moyenne (°C)	8,3	10,4	14,7	17,6	22,3	26,3	29,7	29,2	24,4	18,9	12,4	8,8
Précipitations (mm)	26	28,8	32,6	29,9	34,8	25,3	28,9	33,9	24,9	33	25,9	31,4

**Figure 6 : Température et précipitations mensuelles à Montélimar (Drôme) - <http://www.infoclimat.fr>**

La grotte de Baume sourde constitue une ancienne perte du Roubion. Le réseau est aujourd'hui fossile, néanmoins une petite rivière souterraine, qui semble complètement déconnectée du Roubion coule en permanence au point bas du réseau souterrain.

## 3.2 Intérêts écologiques du site

### 3.2.1 Description de la grotte

Elle fait partie du même réseau karstique que la Baume Claire qui constitue son entrée supérieure. Elle s'ouvre vers l'ouest dans la colline de Quinson, à environ 300m d'altitude, soit une trentaine de mètres au-dessus du Roubion.

La grotte de Baume sourde est une vaste cavité qui présente un développement souterrain total d'environ 300 m. C'est une vaste salle en pente, entrecoupée de ressauts, longue de 80 m et environ 10 m de large ; elle se prolonge par un réseau spéléologique qui se développe après un puits de 12 m environ et donne accès au réseau actif.

Deux entrées donnent accès à la cavité dont l'une est naturelle. La seconde, située en bordure du sentier qui longe le Roubion, est un tunnel creusé par l'homme. Percé vers 1850, ce tunnel aurait servi à exploiter le guano des chauves-souris et les phosphates accumulés dans la grotte (CHOPPY 1963, BILLAUD in MASC 1974). L'entrée naturelle supérieure (désobturée dans les années 70) a été rebouchée en 2007 lors de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000. Le but était d'approcher les conditions hygrothermiques présentes avant l'ouverture de cette troisième entrée et qui apparemment permettaient une fréquentation plus importante de la grotte par les chauves-souris.

Les espaces souterrains composants la cavité (Figure 8) peuvent être regroupés selon quatre ensembles (CHOPPY 1963, BILLAUD *in* MASC 1974) :

- **l'entrée dite « du muret » ou entrée naturelle** : Cette entrée est située dans une petite doline en bordure du chemin communal au bord du Roubion. Cette première pièce est assez vaste (50 mètres de long) a probablement été utilisé par le passé comme abri pour le bétail, ce qui explique le muret construit à l'entrée. Peu de chauves-souris stationnent dans cette partie ;
- **la salle principale** : Grande cavité oblique d'environ 100 mètres de long présentant des plafonds assez hauts (environ 12 mètres). C'est dans cette salle que se tient le groupe de minioptères en hiver, généralement dans sa partie médiane ou basse. C'est aussi dans la grande salle que l'on observe le plus de grands rhinolophes ;
- **la salle dite « en spirale » (réseau de Baume sourde)** : réseau labyrinthique et bas en plafond. La plus grande partie des individus de petits rhinolophes hivernants sont dispersé dans cette partie de la grotte ;
- **le réseau inférieur (réseau de Baume claire)** : L'accès au réseau inférieur se fait par un puits vertical d'environ 12 mètres qui nécessite une progression verticale sur corde. C'est dans cette partie de la cavité que l'on observe des groupes de minioptères généralement actifs (jusqu'à 2000 individus). Une accumulation de guano se situe à l'aplomb du site d'accrochage des chauves-souris.

La mise à jour de la description du site nécessitera d'être réalisée lors de la mise en œuvre du plan de gestion de la future réserve.

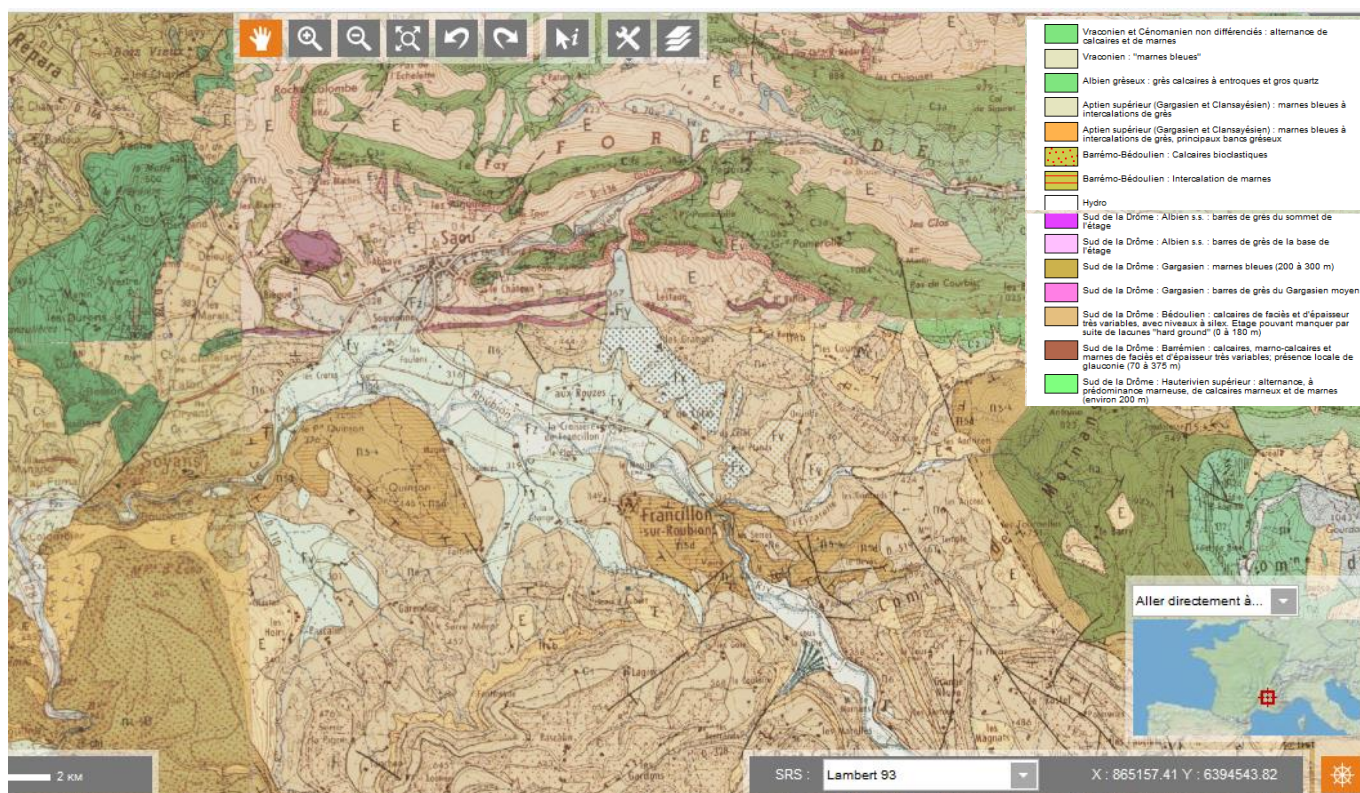


Figure 7 : <http://infoterre.brgm.fr/> extrait de la carte géologique au 1/50000 (Feuille N°842 - CREST)

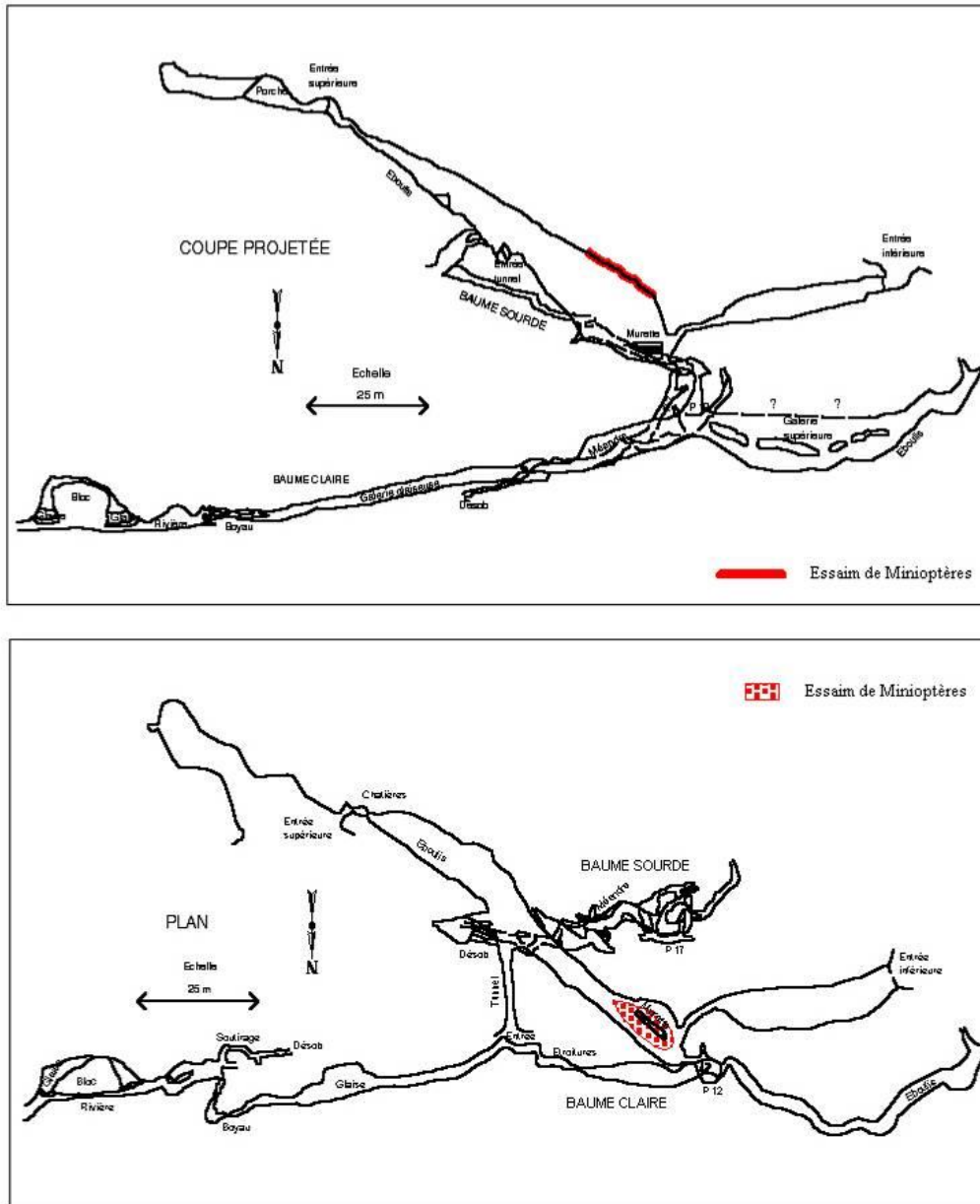


Figure 8 : Plan topographique et coupe de la grotte de Baume Sourde (d'après MASC, 1974)



**Figure 9 : Clichés de la salle principale de Baume Sourde**

### 3.2.2 Faune

#### 3.2.2.1 Chioptères

Nous disposons de 394 fiches d'observations de chiroptères de 16 espèces différentes dans la grotte de Baume Sourde, collectées depuis 1956.



Le Minioptère de Schreibers  
*Miniopterus schreibersii* – 1310



Le Grand rhinolophe  
*Rhinolophus ferrumequinum* – 1304



Le Petit murin  
*Myotis blythii* – 1307



Le Petit rhinolophe  
*Rhinolophus hipposideros* – 1303



Le Murin à oreilles échancrées  
*Myotis emarginatus* – 1321



Le Rhinolophe euryale  
*Rhinolophus euryale* – 1305



Le Murin de Bechstein  
*Myotis bechsteinii* – 1323



La Barbastelle d'Europe  
*Barbastella barbastellus* – 1308

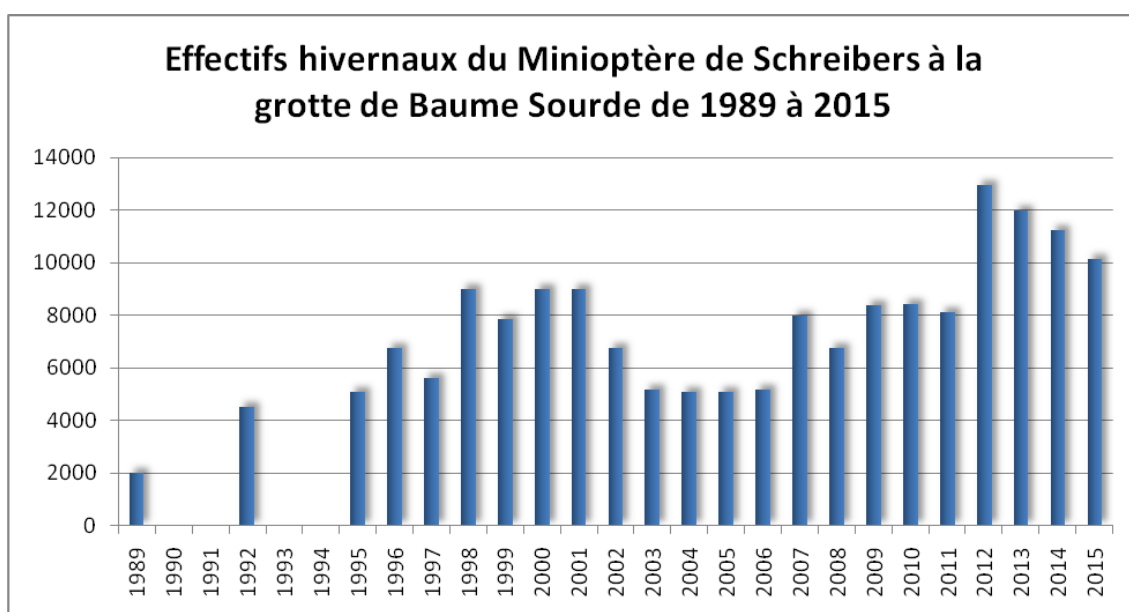
Nom latin de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Liste rouge régionale	Estimation de la population *	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce *	État de conservation à l'échelle biogéographique
<i>Rhinolophus hipposideiros</i>	Petit rhinolophe	Quasi menacé (NT)	2 à 51 individus	Principalement connu en hivernage et en transit, reproduction avérée a proximité du site Habitat de chasse : forêt, pré bois, ripisylve	Défavorable mauvais
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	En danger (EN)	1 à 30 individus	Principalement connu en hivernage et parfois en estivage, reproduction soupçonnée hors du site, manque de connaissances. Habitat de chasse : forêt, pré bois, ripisylves	Défavorable mauvais
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	En danger (EN)	Moins de 5	Une donnée récente en transit Habitat de chasse : forêt âgée	Défavorable inadéquat
<i>Myotis blythi</i>	Petit murin	En danger (EN)	Moins de 5	Connu de quelques individus en hivernage Habitat de chasse : lande, pelouse et prairie	Défavorable mauvais
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Quasi menacé (NT)	1 à 5	Quelques données, manque de connaissances Habitat de chasse : forêt, ripisylves	Défavorable inadéquat
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	Vulnérable (VU)	1 à 5	Quelques données, reproduction possible sur le site, manque de connaissances Habitat de chasse : Forêts de feuillus	Défavorable inadéquat
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Préoccupation mineure (LC)	Moins de 5	Quelques individus isolés observés en hivernage	Inconnu
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Préoccupation mineure (LC)	Moins de 5	Quelques individus isolés observés en hivernage	Favorable
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Préoccupation mineure (LC)	1 à 5	Quelques données, manque de connaissances Habitat de chasse : forêt, lisières, pré bois, ripisylves	Défavorable inadéquat
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	En danger (EN)	5 000 à 13 000 individus	Hivernage et transit sur le site Habitat de chasse : forêt, ripisylves, landes, zones urbaines	Défavorable mauvais

**Tableau 1.** Liste et effectifs des espèces présentes dans la grotte de Baume Sourde



Un total de seize espèces de chiroptères a été observé sur le site soit une richesse importante pour un site de petite surface. Huit espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (sur les dix espèces présentes en Rhône-Alpes) fréquentent la grotte de Baume Sourde. Parmi elles, trois hibernent de manière régulière sur le site : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe et le Minoptère de Schreibers. La grotte de Baume Sourde est fréquentée par des chauves-souris tout au long de l'année.

Les effectifs de Minoptères de Schreibers régulièrement suivis depuis 1995 en période hivernale atteignent en moyenne 8 000 individus pour s'élever à 13 000 individus en 2012. La colonie de Minoptères de Baume Sourde est le plus grand groupe de cette espèce connu en hivernage pour cette espèce dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Figure 10). Des groupes de Minoptères, de quelques centaines à quelques milliers d'individus, sont aussi présents à la grotte de Baume Sourde en période estivale et de transit (printemps et automne).

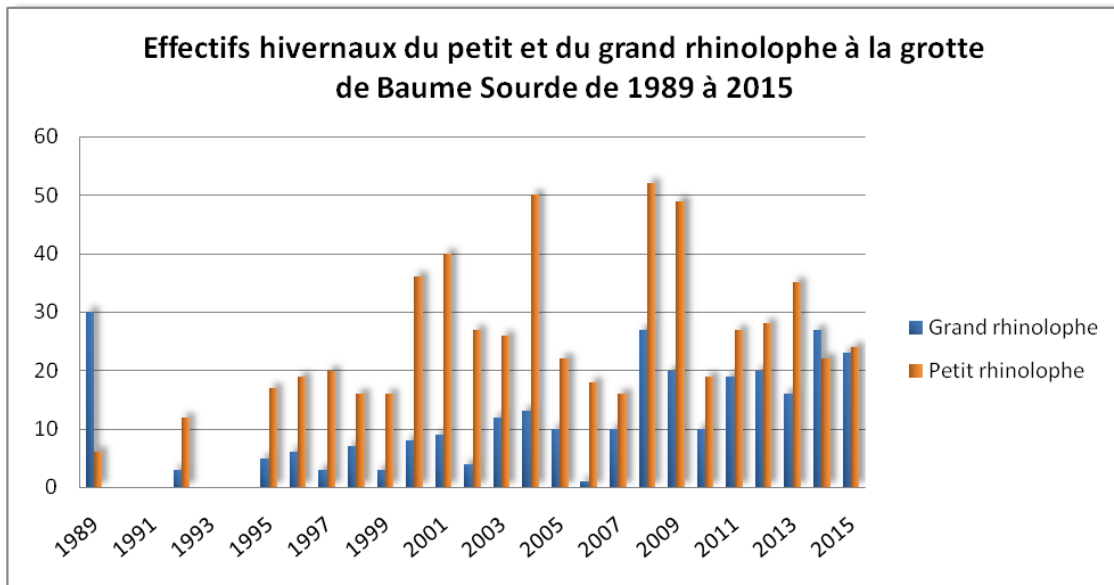


**Figure 10**

Les Grands et Petits Rhinolophes hibernent et estivent aussi dans la grotte de Baume Sourde.

Les suivis menés régulièrement en période hivernale depuis la moitié des années 90 montrent une hausse globale de la fréquentation par le Grand et le Petit Rhinolophe entrecoupée régulièrement de chutes de fréquentation plus ou moins importantes. Ce schéma de variabilité interannuelle demeure inexpliqué, même si une relation avec les conditions météorologiques semble probable. (Figure 11)





**Figure 11**

Les autres espèces sont connues soit par observations d'individus isolés dans la cavité, soit par contacts d'individus en chasse autour de la grotte. Les effectifs réels de ces espèces sont difficiles à estimer et leur reproduction peut être envisagée sur le site ou en périphérie compte tenu de la régularité des contacts et des milieux favorables présents.

Dans un cadre plus large, les listes rouges nationales et régionales, donnent des statuts de conservation assez préoccupants pour la plupart de ces espèces. Le Minioptère de Schreibers fait l'objet de préoccupations majeures (« vulnérable » au niveau national et « en danger » au niveau régional) du fait du faible nombre de sites occupés en France. Chaque site de reproduction ou d'hibernation rassemble généralement une part importante de la population nationale. Ainsi, la colonie d'hivernage de la grotte de Baume Sourde représente environ 7 % de la population nationale.

### 3.2.2.2 Autres mammifères

Le Castor d'Europe est très bien présent sur le cours du Roubion, d'importants barrages peuvent y être observés et l'espèce se reproduit localement. Enfin, la Loutre n'est actuellement pas connue à ce niveau du cours du Roubion mais l'espèce est connue plus en aval et les populations locales semblent en phase dynamique de colonisation.

A total, au moins 14 espèces de mammifères sont notées sur la zone (Annexe 8).

### 3.2.2.3 Oiseaux

Au total, 99 espèces d'oiseaux ont été observées sur ou à proximité immédiate des parcelles proposées au classement (Annexe 9). Le cortège d'espèces rencontré est composé d'espèces forestières assez ordinaires (pigeon ramier, geai des chênes, grive musicienne, troglodytes mignon...) ou d'oiseaux liés au cours d'eau (cincle plongeur, héron cendré...). Quelques espèces sont cependant remarquables soit par leur statut patrimonial soit par leur rareté locale (engoulevent d'Europe, grand duc d'Europe, cisticole des joncs, bouscarle de Cetti...).

### 3.2.2.4 Reptiles

Trois espèces de lézards et trois espèces de serpents sont connues à proximité immédiate de la future RNR (Annexe 10). Ces espèces sont toutes protégées par la loi française.

Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale « Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche »

### 3.2.2.5 Amphibiens

Cinq espèces d'amphibiens ont été observées dans ou à proximité immédiate du futur périmètre de la RNR (Annexe 10).

### 3.2.2.6 Poissons

Quatre espèces de poissons (Barbeau méridional, Blageon, Toxostome et Chabot) sont notés dans le Roubion (Roset et Marion, 2007).

### 3.2.2.7 Arthropodes

Les données disponibles sur l'entomofaune nous renseignent sur une potentialité de présence d'espèces sur le site Natura 2000. Elles correspondent en effet aux observations faites sur les 3 communes concernées (en-dehors de la forêt de Saou). Quatre espèces protégées sont ainsi potentiellement présentes : l'Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*, la Zygène cendrée *Zygaena rhadamanthus* (2 espèces d'intérêt communautaire) et le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* (J.-M. Faton, comm.pers.), la Diane *Zerynthia polyxena*. Au total, la connaissance actuelle identifie la présence de 11 espèces d'odonates et de 36 espèces de rhopalocères (Annexe 11).

Onze espèces d'odonates sont notées, dont l'agrion de Mercure qui fait l'objet d'une protection au niveau national.

De plus, malgré le fait que le Roubion ait un caractère méditerranéen assez marqué, on observe l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur ce cours d'eau ainsi que sur ses principaux affluents dont la Vèbre (Roset et Marion, 2007).

En l'état des connaissances, aucune publication concernant les arthropodes cavernicoles n'est disponible sur le site de la grotte de Baume Sourde. Les visites régulières du site ont seulement permis de mettre en évidence la présence d'une importante population de l'orthoptère *Dolicopoda azami*. Ce groupe faunique mal connu nécessitera une mise à jour de l'état initial lors de la mise en œuvre du plan de gestion de la future réserve.



Castor d'Europe ©  
<http://www.maxisciences.com/castor/wallpaper>

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport au projet de classement en RNR	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC	8 espèces de Chiroptères Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i> Blageon <i>Leuciscus soufia</i> Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i> Chabot <i>Cottus gobio</i> Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> Zygène cendrée <i>Zygaena rhadamanthus</i>	Actuellement, la présence de la Loutre n'est pas encore notée sur le périmètre. En phase de recolonisation, elle est connue à l'aval sur le Roubion. Le castor est quant à lui bien installé sur le Roubion.  Les données sur les poissons, crustacés et sur l'entomofaune demandent à être précisées.  Le Barbeau méridional est présent en amont du site Natura 2000 sur le Roubion.  L'écrevisse à pattes blanches est présente sur la Vèbre jusqu'à l'affluence avec le Roubion.	LPO Drôme  Syndicat Roubion-Jabron
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	16 espèces de Chiroptères 4 autres espèces	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> Zamenis longissimus Couleuvre d'Esculape	LPO Drôme
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	3 espèces animales  1 espèce végétale	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Grenouille verte <i>Rana kl esculenta</i> Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i> Fragon petit houx <i>Ruscus aculeatus L.</i>	LPO Drôme
Les autres espèces animales	66 espèces d'oiseaux 12 espèces de mammifères (hors chiroptères) 4 espèces d'amphibiens 3 espèces de reptiles 6 espèces de poissons 1 espèce de crustacés 3 espèces de coléoptères	8 espèces d'oiseaux annexe I 11 espèces d'oiseaux annexe II et 52 espèces d'oiseaux protégées Chamois, Chevreuil, Cerf élaphe, Sanglier, Renard roux, Fouine, Blaireau européen, Lièvre d'Europe, Lapin de garenne, Castor d'Europe, Loir, Ecreuil roux Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, grenouille rieuse et Grenouille verte Lézard des murailles et Lézard vert occidental, couleuvre vipérine Barbeau méridional, Blageon, Toxostome et Chabot, espèces protégées Ecrevisse à pattes blanches, espèce protégée	LPO Drôme Syndicat Roubion-Jabron Fédération de pêche Jean-Michel Faton
Les espèces animales chassées ou pêchées	4 mammifères chassés 1 espèce de poisson	Chevreuils, chamois, sanglier et lièvres Truite <i>Salmo trutta</i>	LPO Drôme



### 3.2.3 Flore et habitats

Sur les buttes calcaires au pied des collines du Grand et du Petit Quinson, le site est occupé majoritairement par des **forêts de chênes pubescents** (*Quercus pubescens*) ou de **pins sylvestres** (*Pinus sylvestris*). Le long du Roubion, on trouve aussi des **peupleraies** riveraines reconnues d'intérêt communautaire accompagnés d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*).

Les **milieux aquatiques liés au Roubion et à la Vèbre** sont constitués des faciès de végétations pionnières des rivières méditerranéennes au sein du lit mineur et des ripisylves les encadrant. Ces milieux constituent des corridors importants ainsi que des zones de production d'insectes. Le cours d'eau est aussi le site où viennent s'abreuver les animaux.

Les **milieux agricoles** tels que les cultures et pâturages exploités extensivement sont minoritaires. (Figure 12)

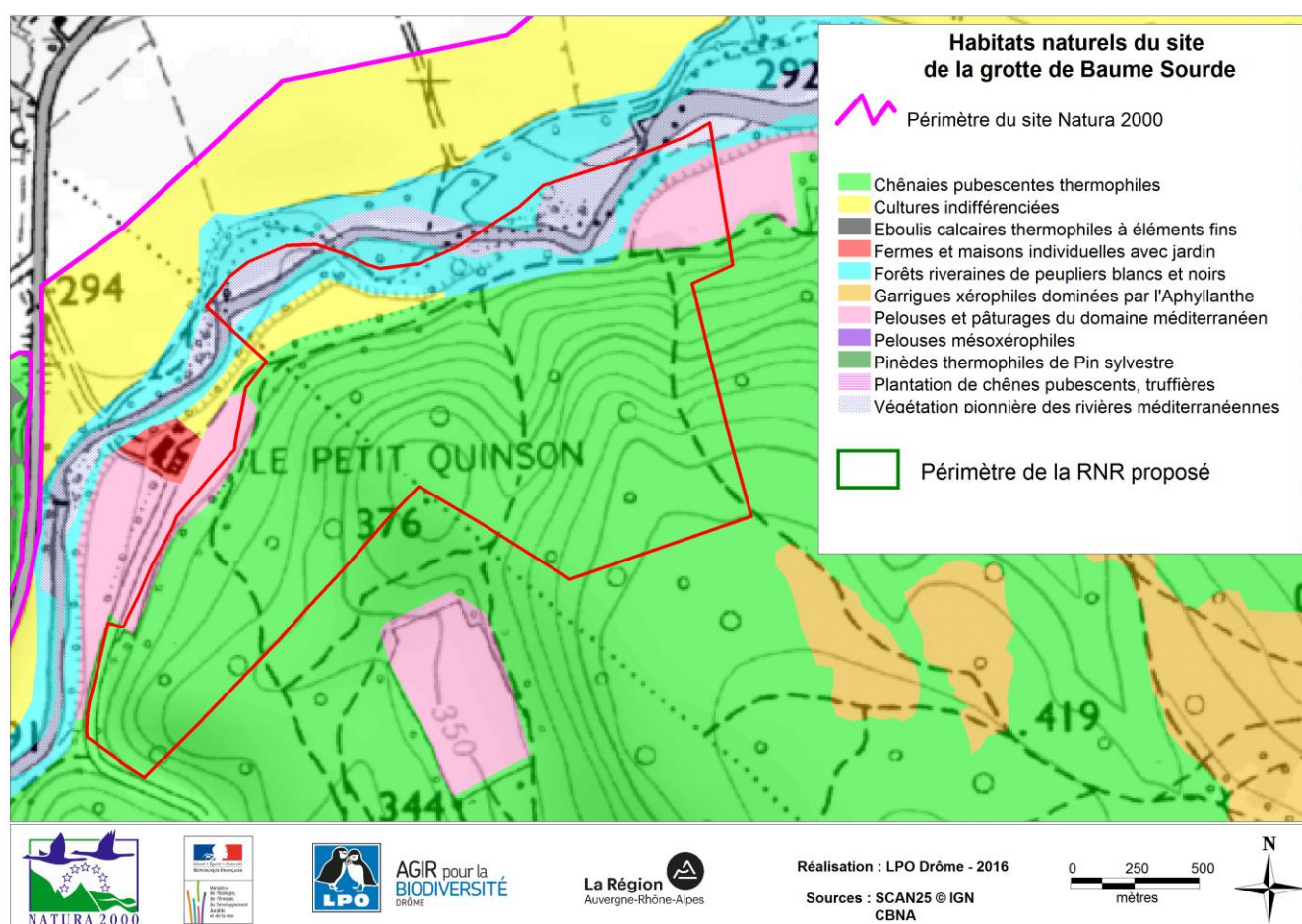
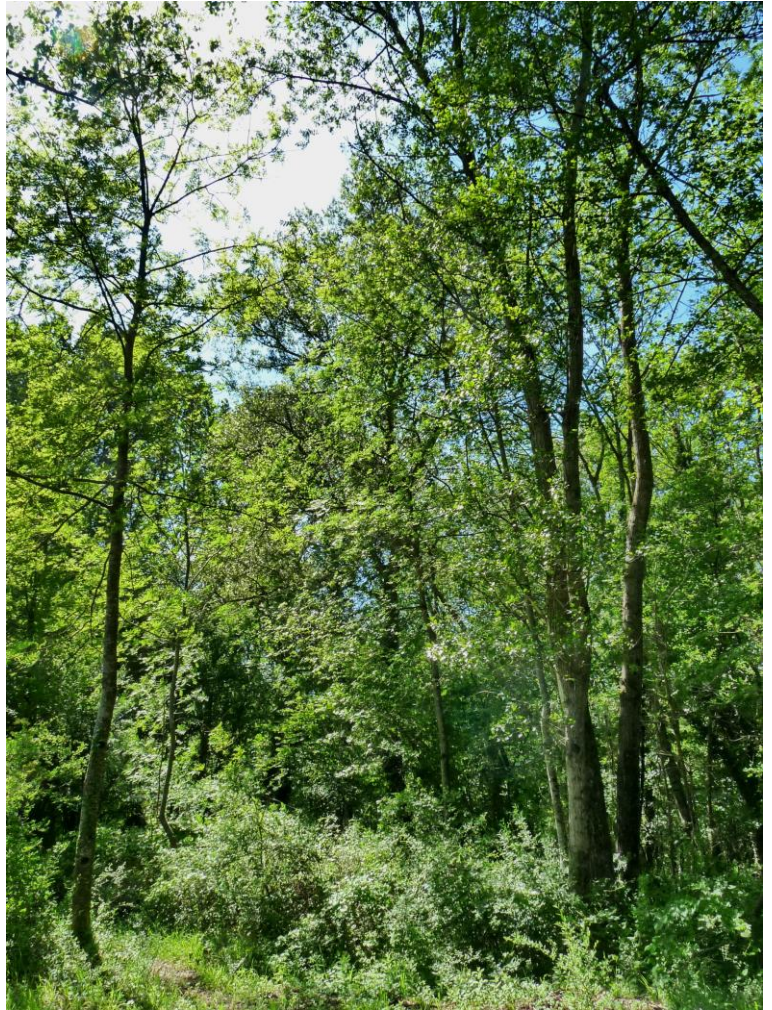


Figure 12

Aucun inventaire floristique n'a pour l'instant été réalisé sur ce secteur. La structure animatrice du site Natura 2000 a commandé un inventaire botanique et des compléments de cartographie d'habitats du périmètre Natura 2000 qui seront réalisés durant l'année 2016. Cet inventaire permettra de préciser la liste d'espèces du périmètre proposé au classement en RNR.



**Différentes prises de vues du périmètre proposé au classement en Réserve Naturelle Régionale**



Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale « Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche »  
Site de la grotte de Baume Sourde (26)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport au projet de classement en RNR	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces végétales	15 espèces  5 espèces invasives	Présence d'orchidées : Orchis pyramidal <i>Anacamptis pyramidalis</i> , Céphalanthère à longues feuilles <i>Cephalanthera longifolia</i> , Epipactis distant <i>Epipactis distans</i> , Gymnadénie mouche ou à long éperon <i>Gymnadenia conopsea</i> , Orchis à odeur de bouc <i>Himantoglossum hircinum</i> , Limodore à feuilles avortées <i>Limodorum abortivum</i> , Listère à feuilles ovales <i>Listera ovata</i> , Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i> , Ophrys araignée <i>Ophrys araneola</i> , Ophrys mouche <i>Ophrys insectifera</i> , Orchis pourpre <i>Orchis purpurea</i> , Orchis singe <i>Orchis simia</i> , Platanthère à deux feuilles <i>Platanthera bifolia</i>  Ambrosia artemisiifolia L.- Ambroisie et ponctuellement Ailanthus altissima- Ailante, Robinia pseudoacacia - robinier faux acacia, Buddleja davidii - buddleia et fallopia Japonica - Renouée du Japon	CBNA Syndicat Roubion-Jabron
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC	5 habitats	5 habitats d'intérêt communautaire non prioritaires	LPO Drôme Validation par le CBNA
Les autres habitats naturels	8 habitats		LPO Drôme Validation par le CBNA



### 3.3 Intérêt archéologique du site

La grotte de Baume Sourde est connue depuis 1891 pour ses ossements fossiles exploités comme engrais. Les premières poteries sont signalées en 1955. De 1956 à 1964, J.-M. Cornet et M. Vignard récoltèrent un abondant mobilier archéologique ; puis de 1967 à 1969, le Club Crouzet de Valence et enfin, J.-L. Brochier en 1984, ont effectués des sondages et étudié la cavité.

La stratigraphie recoupée sur près de 2 m de hauteur, présente une séquence importante avec, du plus ancien au plus récent, 3 niveaux du Néolithique moyen Chasséen, 6 niveaux du Néolithique final, 2 niveaux du Chalcolithique (dont des céramiques campaniformes) et enfin, un niveau de l'âge du Bronze (surtout de l'âge du Bronze final dont des sépultures). Il est également fait mention d'occupations historiques très endommagées par les exploitations anciennes.

### 3.4 Contexte socio-économique

#### 3.4.1 Activité économiques

##### ➤ Activités agricoles

Les zones de cultures constituent la part la plus importante des terres agricoles et sont situées sur les secteurs où les sols sont les plus riches (dépression, plaine alluviale). Ces terrains sont principalement dévolus à la production céréalière. Les opérations de remembrement ont conduit à la création de parcelles d'exploitation de superficie importante. Ces terrain situés en rives droites sont en bordures des parcelles proposées au classement mais ne font pas parties de la proposition de classement.

Les pâturages et les prés de fauches rassemblent des parcelles de petite surface. Les terrains en friche ou à l'abandon sont présents sur les terrains les moins productifs (pauvreté des sols, pente), ainsi que sur les pâturages abandonnés suite à la déprise agricole. Deux parcelles proposées au classement sont constituées de prairies permanentes (n°2 et 4 section A01 de Francillon sur Roubion).

##### ➤ Activités forestières

Les collines calcaires du Grand et du Petit Quinson sont couvertes de boisements de chênes pubescents et de pins sylvestres. Ces peuplements forestiers, de maturité variable selon les secteurs, sont exploités de manière extensive. L'activité sylvicole est ici limitée par la fragmentation du parcellaire et la fertilité faible des peuplements présents. Aucun plan simple de gestion n'a été réalisé sur le site.

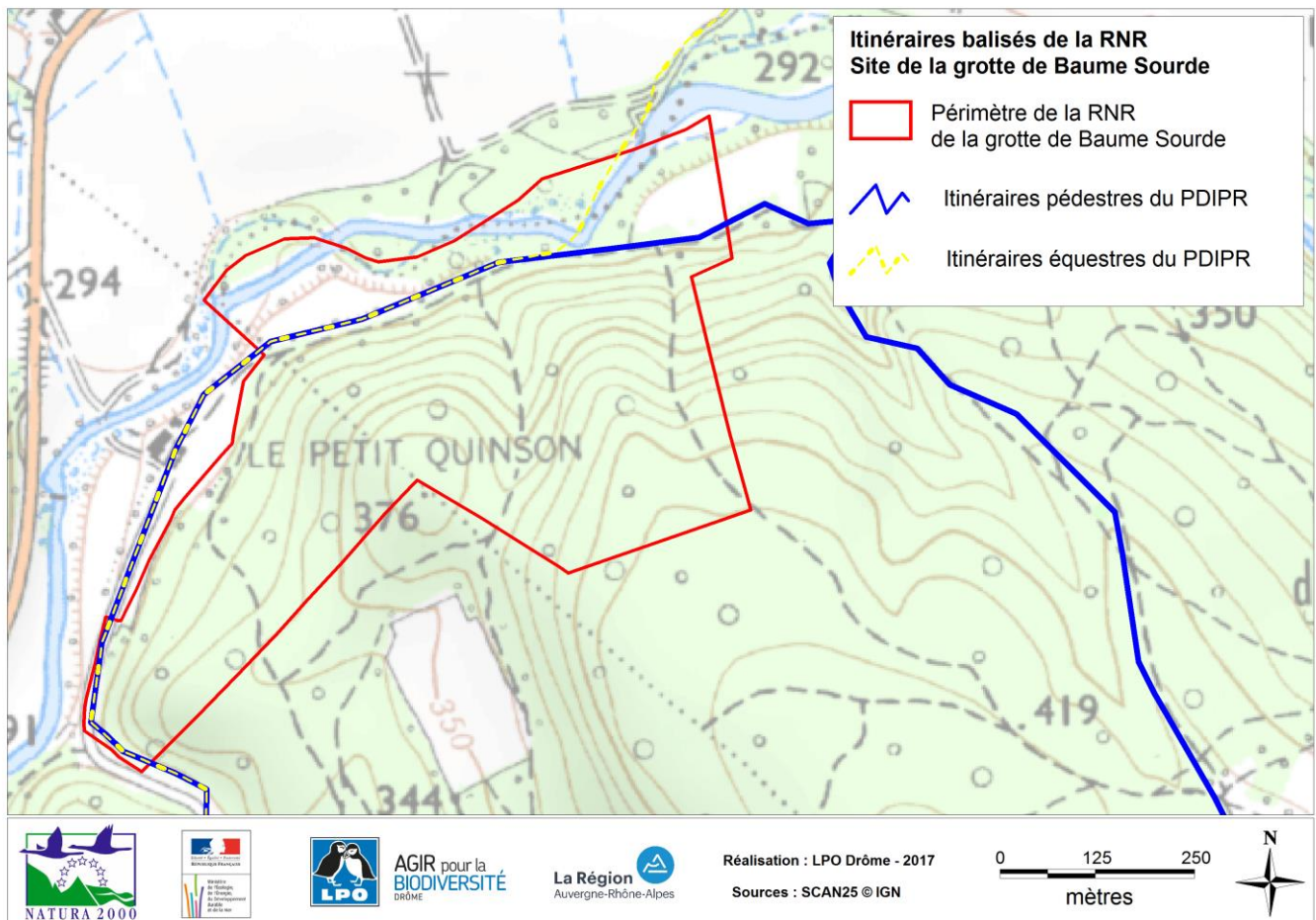
##### ➤ Activité cynégétique et de pêche

L'activité de chasse est surtout axée sur le sanglier de façon individuelle ou en battue. Cette activité sur la colline du Quinson n'a pas d'impact sur les populations de chauves-souris. Une faible activité de pêche à la truite est pratiquée sur le site à proximité de la confluence entre la Vèbre et le Roubion.

### 3.4.2 Usages et activités à caractères de loisirs

L'activité touristique est importante sur le secteur, la forêt de Saou étant l'un des sites emblématiques de la Drôme. L'intérêt paysager de ce site est certain et très attractif ; d'où la présence de nombreux gîtes dans ce secteur. (Figure 13)

La randonnée pédestre, équestre ou de VTT sur les sentiers balisés est importante (7,2 km de



sentiers pédestres balisés et 3,9 km de sentiers équestres balisés), de même que les sites de baignade notamment près du pont Saint Michel.

Le porche de la grotte de Baume Claire a été équipé pour la pratique de l'escalade. Le propriétaire ne souhaitant pas autoriser la pratique de l'escalade sur ce site, il est nécessaire, conformément à sa volonté, d'en interdire la pratique dans la réglementation de la future réserve.

La pratique de la spéléologie est, depuis 2007, encadrée par une convention d'usage (annexe 7). Par le passé, la grotte a fait l'objet de différentes mentions dans des ouvrages de touristiques (Guide Joanne, 1882 ; La France ignorée, MARTEL 1921). C'est à partir de la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle que des explorations spéléologiques menées par les clubs locaux (GSV, MASC) permettront de découvrir les réseaux souterrains de la grotte et de les cartographier. La première topographie date de 1941 et est réalisée par la section Drôme-Ardèche de la SSF. D'autres cartographies imprécises ou partielles seront réalisées entre 1950 et 1960. Le travail du Montélimar Archéo Spéléo Club en 1974 permet de réaliser la topographie la plus précise du site (Billaud *in* MASC, 1974).



**Figure 13 : Activités touristiques et sportives sur le site**

### 3.4.3 Risques pesant sur la conservation des espèces et des milieux

Les menaces potentielles pour ce site sont :

- ❖ Le **dérangement**, lié à la fréquentation non encadrée (tourisme, activités spéléologiques), qui entraîne des perturbations lors de l'hibernation des colonies de Rhinolophidés et de minioptères de Schreibers et lors du transit et de l'estivage du Minioptère de Schreibers. Ces périodes sont particulièrement sensibles, car les animaux présents ont justement besoin d'une grande tranquillité ;
- ❖ Les **dégradations**, à l'intérieur de la cavité et dans les milieux de surface, notamment les abandons de déchets, les fouilles clandestines, les feux, ainsi que le piétinement excessif ;
- ❖ Les **exploitations forestières par coupes rases** qui font disparaître les milieux forestiers de manière temporaire et qui les appauvrissent en homogénéisant et en rajeunissant les peuplements ;
- ❖ Les pratiques agricoles **intensives**. Le surpâturage, les amendements et la mise en culture entraînent des modifications paysagères défavorables à la végétation des pelouses sèches et aux insectes qui s'y développent, principale source de nourriture des chauves-souris, oiseaux et reptiles ;
- ❖ L'**urbanisation**. La construction de routes et de bâtiments sur les pelouses et la grotte entraînerait de gros dommages pour les habitats et les espèces qui y vivent.

## 3.5 Synthèse de la proposition de classement

Le présent dossier a pour objectif de demander le classement en Réserve Naturelle Régionale du site de la Grotte de Baume Sourde, dans le but de renforcer et de pérenniser une protection sérieuse de cet ensemble.

La protection de cette cavité s'inscrit parfaitement dans le programme régional de sauvegarde des principaux sites abritant les populations de chauves-souris, eu égard à la colonie d'hivernage majeur de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui fréquente le site depuis des décennies. Les effectifs de Minioptère de Schreibers semblent globalement stables malgré des variations interannuelles assez fortes. Les populations hivernantes de Petits et de Grands rhinolophe semblent par ailleurs en augmentation.

En outre, le classement de cette grotte contribuerait à la constitution d'un réseau de Réserves Naturelle Régionale de cavités hébergeant des chauves-souris et notamment conforterait la protection des gîtes majeurs du Minioptère de Schreibers, espèce menacées et sensible du fait de sa grégarité.

Le classement en Réserve Naturelle Régionale permettrait ainsi, d'apporter un cadre réglementaire plus complet. Les actions de gestion et de surveillance des lieux permettraient également de développer localement un travail essentiel de sensibilisation et d'information du public sur les chauves-souris et les milieux alluviaux.

La mise en place du comité consultatif développerait les liens entre les commune, les spéléologues, les acteurs et usagers locaux, ainsi que les collectivités territoriales concernées, visant une gestion optimale du site.

Le plan de gestion, qui sera réalisé suite au classement, devrait également contribuer à améliorer les connaissances sur les espèces de la flore, de la faune, et des habitats présents sur le site.

## **4 SUJÉTIONS ET INTERDICTIONS NÉCESSAIRE À LA PROTECTION DE LA RÉSERVE**

Les sujétions et interdictions nécessaires à la protection de la Réserve ont pour objectifs :

- d'assurer la tranquillité des lieux,
- de prévenir les dégradations,
- de préserver la biodiversité et les corridors écologiques du réseau régional des sites à chauves-souris.

Concernant les milieux souterrains, il est proposé d'interdire :

- ❖ de modifier les conditions et caractéristiques physiques, hydrologiques et écologiques du biotope souterrain en portant atteinte aux parties souterraines du site (travaux, ouvertures, etc.). Cette disposition ne s'appliquant pas aux aménagements nécessaires à la gestion écologique du site ;
- ❖ de dégrader la zone périphérique d'entrée et les parties souterraines : sont strictement interdits les prélèvements de toute nature, les dépôts et déprédations, l'introduction de produits chimiques et biocides, l'allumage de feu ;
- ❖ de réaliser des travaux en surface susceptibles de modifier la couverture végétale, en dehors des activités liées à la gestion écologique. L'utilisation de produits phytocides, insecticides, herbicides chimiques ou biologiques, d'engrais est proscrite ;
- ❖ à toute personne, de pénétrer dans les parties souterraines, à l'exception des propriétaires et des personnes autorisées dans le cadre de la gestion de la Réserve

Naturelle à des fins de surveillance, de secours, d'observation, d'entretien et de suivi des populations de chauves-souris ;

- ❖ d'utiliser dans la cavité un éclairage autre qu'électrique : tout éclairage à feu nu, acétylène ou gaz est interdit.

Concernant l'ensemble du territoire de la réserve, il est proposé d'interdire :

- ❖ de détruire ou de modifier les milieux. Cette disposition ne s'appliquant pas aux aménagements nécessaires à la gestion écologique du site ;
- ❖ la destruction, la capture, le transport ou le dérangement intentionnel d'animaux vivants ou morts. Leur vente ou leur détention est aussi interdite ;
- ❖ la destruction, la coupe, l'arrachage, le transport ou la cueillette d'éléments végétaux ainsi que leurs fructifications. Leur vente ou leur détention est aussi interdite ;
- ❖ l'introduction d'espèces animales ou végétales, le nourrissage des espèces animales non domestiques ;
- ❖ la destruction du patrimoine paléontologique.

Le règlement précisera les prescriptions réglementaires pour chaque type d'activités ou d'usages pour garantir la protection des milieux et espèces de la réserve. Celui-ci a été conçu dans le souci de concilier les mesures de protection avec la nécessité, spécifique à ce territoire :

- ❖ d'assurer la pérennité de l'exercice des activités pratiquées jusque là ;
- ❖ d'organiser la fréquentation humaine pour en limiter les impacts.

Ainsi, des exceptions sont admises et sont détaillées explicitement dans le règlement (voir tableau de synthèse des propositions de réglementation).

Les grandes lignes du règlement sont listées dans le tableau ci-après et le projet de réglementation complet est présenté en Annexe 12.

Compartiments du projet de règlement	Interdictions définies sur le territoire de la réserve	Exceptions admises par le règlement
<b>Faune, flore, éléments géologiques et paléontologiques</b>	Protection stricte du patrimoine animal, végétal, géologique et paléontologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercice du droit de chasse et de pêche</li> <li>- Cueillette traditionnelle à des fins de consommation domestique et personnelle</li> <li>- Collecte de végétaux par le CBNA ou organisme de recherche</li> <li>- Gestion de la végétation prévue dans le plan de gestion de la réserve</li> <li>- Introduction d'animaux domestiques et de végétaux cultivés défini dans le règlement</li> <li>- Dérogation à des fins scientifiques</li> </ul>
<b>Circulation non motorisée et stationnement des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pénétrer dans les grottes et cavités</li> <li>- Randonnée pédestre des personnes en dehors des itinéraires balisés</li> <li>- Randonnée équestre (chevaux, ânes, bardots, mulets) en dehors des itinéraires identifiés</li> <li>- Randonnée en VTT en dehors des itinéraires identifiés</li> <li>- Le campage (sous tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri), le bivouac et le caravanage</li> <li>- La baignade des personnes et l'utilisation d'embarcation non motorisée dans les zones humides</li> <li>- La pratique de l'escalade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accordées aux gestionnaires, propriétaires, ayants-droits, exploitants agricoles ou forestiers, forces de police dans des conditions définies précisément (mise en œuvre du plan de gestion, sécurité des personnes, prérogatives de l'Etat...)</li> </ul>
<b>Circulation et stationnement des véhicules et embarcations motorisés, et des aéronefs</b>	Interdiction de tout véhicule et embarcation (engins flottants) à moteur et aéronefs à l'intérieur de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sécurité ou de sauvetage</li> <li>- Mise en œuvre d'actions du plan de gestion</li> <li>- Activités agricoles et forestières</li> </ul>
<b>Circulation des animaux domestiques</b>	-Interdiction des animaux domestique non tenus en laisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiens de bergers</li> <li>- Chiens de chasse</li> <li>- Actions de sauvetage</li> </ul>
<b>Atteintes aux milieux naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution physique ou chimique</li> <li>- Pollution visuelle autre que nécessaire au balisage et à la réglementation</li> <li>- Dégradation des installations et équipements de la réserve</li> <li>- Pollution sonore et éclairage artificiel</li> <li>- Faire des feux</li> </ul>	



Compartiments du projet de règlement	Interdictions définies sur le territoire de la réserve	Exceptions admises par le règlement
<b>Activités agricoles et pastorales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités agricoles</li> <li>- Défrichement</li> <li>- Drainage ou destruction de zones humides</li> <li>- Utilisation de biocides ou de produits phytosanitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pastoralisme est autorisé aux conditions de rester en conformité avec les objectifs du plan de gestion, de ne pas changer de destination les parcelles agricoles, de ne pas retourner les sols</li> <li>- Possibilité de fauche des prairies après le 30 juin</li> <li>- Le pâturage extensif et expérimental est autorisé dans un objectif exclusif de lutte contre la fermeture des milieux naturels, s'il est inscrit dans le plan de gestion.</li> <li>- Possibilité de fumer les terrains avec du fumier ou du lisier</li> </ul>
<b>Activités forestières et de gestion de la végétation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités sylvicoles et forestières sont interdites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sont seuls admis dans la réserve, et, sauf urgence sécuritaire, les coupes, abattages et broyages d'arbres et arbustes ainsi que le débroussaillage si ceux-ci sont prévus au plan de gestion</li> <li>- La récolte de bois de chauffe, pour un usage strictement personnel de madame Boske en tant que propriétaire, est autorisée sur la parcelle AD 51 de la commune de Soyans</li> </ul>
<b>Chasse et pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exercice du droit de chasse et de pêche est autorisé sous réserve de la conservation des équilibres biologiques en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chiens non tenus en laisse en situation d'actions de chasse sont autorisés pendant la saison de chasse</li> <li>- Des actions de régulations des équilibres naturels (battues de décantonement, piégeage de nuisibles, afin de limiter les populations d'espèces surabondantes dans la réserve telles que le sanglier,...), peuvent également être autorisées par le Préfet</li> </ul>
<b>Publicité et balisage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le périmètre de la réserve, outre la publicité, les enseignes et pré - enseignes sont interdites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sont autorisés les balisages d'orientation, de pédagogie, de réglementation, de sécurité et de propriété</li> </ul>
<b>Création, modification, réhabilitation, au complément et à l'entretien d'ouvrages, constructions, équipements, bâtiments ou installations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de captage de source est interdite</li> <li>- La création de nouvelles entrées rejoignant les grottes est proscrite</li> <li>- Les créations d'ouvrages, de constructions, d'équipements, de bâtiments, d'installations ou d'aménagements autre que pour la gestion de la sécurité des personnes ou la gestion des fonctionnalités de la réserve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien, modification, complément, réhabilitation des chemins existants</li> <li>- Entretien, restauration ou rénovation des ouvrages, constructions, équipements, bâtiments, installations et aménagements existants</li> </ul>

Tableau de synthèse des propositions de réglementation



## 5 MODALITÉS PRÉVUES POUR LA GESTION, LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DE LA RÉSERVE

### 5.1 *Gestionnaire potentiel de la Réserve*

Le gestionnaire de la Réserve est désigné par le Président du Conseil Régional. Une convention établie entre la Région et le gestionnaire cadre ensuite les rôles et fonctions de chacun.

Initiateur de la demande de classement, la LPO Drôme est candidate pour assurer la gestion du site. Sa bonne connaissance du site, suite aux nombreux suivis réalisés depuis 2002, ainsi que son expérience dans la protection des cavités souterraines, renforce la pertinence de cette proposition. Une attention particulière sera accordée à la cohérence et la complémentarité de mise en œuvre des politiques entre le réseau Natura 2000 et la RNR. Une convention entre le gestionnaire de la RNR et la Communauté de Communes du Val de Drôme, structure animatrice du site Natura 2000, permettra par la suite de cadrer l'implication de chacun.

### 5.2 *Information du public et surveillance de la Réserve*

L'information du public serait notamment assurée par la mise en place de panneaux en limite du site. Des animations pédagogiques de sensibilisation pourront également avoir lieu dans la mesure où elles sont encadrées ou organisées par le gestionnaire.

Une surveillance régulière devra être assurée. Des tournées régulières sur site permettraient d'assurer une présence et une surveillance dissuasive, qui mériterait d'y consacrer annuellement au moins 12 demi-journées, incluant les visites de suivi des chauves-souris.

### 5.3 *Plan de gestion*

Un plan de gestion quinquennal ou décennal sera élaboré par le gestionnaire, afin notamment de recenser les espèces de la flore, de la faune et les habitats présents dans la grotte, ainsi que sur les parcelles en surface. Construit de manière concertée, ce plan de gestion définira les objectifs et les opérations de gestion nécessaire à la préservation du patrimoine naturel, ainsi que des espèces considérées comme prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il sera réalisé dans les formes prévues par l'article R332-43 du Code de l'environnement en s'appuyant sur le guide d'élaboration des plan de gestion (réserve naturelles de France) et validé par délibération du Conseil Régional, après avis du Comité consultatif et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

### 5.4 *Comité consultatif*

Un comité consultatif sera institué par le Président du Conseil Régional. Son rôle principal sera d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la Réserve Naturelle, à sa gestion et

aux conditions d'application des mesures de protection prévues par le règlement proposé ci-avant.

Tel que détaillé à l'article R.332-15 du code de l'environnement, cette instance sera composée :

- ❖ de représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés ;
- ❖ d'élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- ❖ de représentants des propriétaires et des usagers ;
- ❖ de personnalités qualifiées et de représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection de la nature.

Voir la proposition de composition du comité consultatif (Annexe 13).

Il se réunirait au moins une fois par an, à l'initiative de l'autorité de classement, ou sur demande du gestionnaire. Ce comité consultatif sera commun à la Réserve Naturelle Régionale de la grotte des Sadoux et à celle des grottes à chauves-souris de Drôme et d'Ardèche, qui de fait formeront un réseau de sites protégés avec les mêmes enjeux de conservation.

Le lien entre ce futur réseau de RNR et les sites Natura 2000 concernés sera assuré par le futur gestionnaire. Les décisions prises en comité consultatif seront rapportées dans chacun des comités de pilotage des sites Natura 2000 (FR8201690, FR8201697 et FR8201669). Une attention particulière sera portée afin que la coordination entre la mise en œuvre des documents d'objectifs et du plan de gestion de la future RNR soit la meilleure possible.

## **5.5 Comité scientifique**

Le code de l'environnement prévoit la sollicitation systématique de l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), et ce notamment, lors de la procédure de classement d'une Réserve Naturelle Régionale ou de l'approbation du premier plan de gestion (Article R332-18, C.Env.).

Au regard du contexte et de la taille du site, il est donc proposé que cette dernière instance assure la mission de Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Régionale de la Grotte de Baume Sourde.

A ce titre, il pourra être sollicité en tant que de besoin pour toute question d'ordre scientifique.

## BIBLIOGRAPHIE

**BILLAUD Y.** 1974. Grotte de Baume sourde – bulletin n°7. Les nouvelles du Montélimar Archéo Spéléo Club. Tiré à part. 5 p.

**BLANC A.** : La grotte de la Baume-sourde, commune de Francillon (Drôme). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LIV, 1957, p. 120/124.

**COMBIER J.** : Informations archéologiques circonscription de Grenoble. *Gallia Préhistoire*, t.6, 1963, p. 275/336.

**Centre Ornithologique Rhône-Alpes – Drôme** (2004). Document d'objectifs du site Natura 2000 - D 53 (FR 820 1697) Grotte à chauves-souris de Baume Sourde 2004-2009, 71 p.

**CHOPPY J.** 1998. Spéléologie du département de la Drôme – 1963 – Les spéléologue drômois Bulletin n°2. Valence. 242 P.

**GROUPE CHIROPTERES RHONE-ALPES**, 2014. Les chauves-souris de Rhône-Alpes. LPO Coordination Rhône-Alpes, Lyon. 480 p.

**ROSET N. et MARION L.** (2007). Suivi des populations piscicoles à forte valeur patrimoniale sur le bassin versant de la Drôme et du Haut-Roubion : la Truite commune, le Barbeau méridional, l'Anguille et l'Ecrevisse à pattes blanches. Conseil supérieur de la Pêche, Fédération de Pêche de la Drôme et Communauté de communes du Val de Drôme, 97 pages.

**VINCENT S., VUINEE L.** 2013 - Document d'Objectifs 2013-2018 – Site Natura 2000 FR 820 1697 « Grotte à chauves-souris Baume Sourde », LPO Drôme, Saint Marcel lès Valence, 2012, 104 p.

**VITAL J.** : Le groupe Rhin-Suisse-France orientale (RSFO) dans la moyenne vallée du Rhône. *Mémoire n°1*, Musée de Nemours, 1988, p.445/457.



## ANNEXES

## ANNEXE 1

Marjolaine Boske

Chemin de Quinson, 1035

26400 SOYANS

A l'attention de **Jeau-Jacques QUEYRANNE**  
Président de la Région Rhône-Alpes  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02

A Soyans, le 21 octobre 2015

Je soussigné madame Marjolaine Boske, en tant que propriétaire des parcelles sur lesquelles se situe la grotte de Baume Sourde ou des terrains attenants, sollicite officiellement la demande de classement d'une partie de mes propriétés en Réserve Naturelle Régionale.

Par la présente, suite au travail mené avec la LPO Drôme dans le cadre de l'étude d'opportunité de création d'une RNR sur la grotte de Baume Sourde, je vous informe que j'ai décidé de solliciter le classement en RNR des parcelles suivantes :

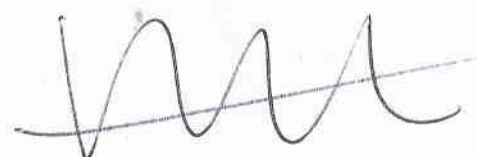
- Parcelle numéro 51, section AD du cadastre de SOYANS
- Parcelles numéro 1 et 2, section OA du cadastre de FRANCILLON SUR ROUBION

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus sincère considération.

Nom Prénom

Marjolaine BOSKE

Signature



M.LINARELLO Gérald

Domaine du Quinson

26400 FRANCILLON SUR ROUBION

A l'attention de Jeau-Jacques QUEYRANNES

Président de la Région Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02

A Francillon sur roubion Le : 20 octobre 2015

Je soussigné monsieur LINARELLO Gérald, en tant que propriétaire des parcelles sur lesquelles se situe la grotte de Baume Sourde ou des terrains attenants, sollicite officiellement la demande de classement d'une partie de mes propriétés en Réserve naturelle régionale.

Par la présente, suite au travail mené avec la LPO Drôme dans le cadre de l'étude d'opportunité de création d'une RNR sur la grotte de Baume Sourde, je vous informe que j'ai décidé de solliciter le classement en RNR des parcelles suivantes :

- Parcelles numéro : 3, 4 et 70 section : A1 commune FRANCILLON SUR ROUBION

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus sincère considération.

LINARELLO Gérald





ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

## Grotte de Baume Sourde (Identifiant national : 820030471)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 26150001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CREN (MARCELLIN S.), 2011.- 820030471, Grotte de Baume Sourde. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030471.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes  
Rédacteur(s) : CREN (MARCELLIN S.)  
Centroïde calculé : 815470°-1962849°

<a href="#">1. DESCRIPTION .....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">6. HABITATS .....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">7. ESPECES .....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">9. SOURCES .....</a>	<a href="#">6</a>



## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Francillon-sur-Roubion (INSEE : 26137)
- Saou (INSEE : 26336)

### 1.2 Altitudes

*Minimum (m) : Non renseigné*

*Maximum (m) : Non renseigné*

### 1.3 Superficie

35,46 hectares

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

*Non renseigné*

### 1.6 Compléments descriptif

#### 1.6.1 Géomorphologie

*Non renseigné*

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

#### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

#### 1.6.3 Statut de propriété

*Non renseigné*

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Mesures de protection

*Non renseigné*

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*



## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

Ecologique  
Faunistique  
Mammifères

### Commentaire sur les intérêts

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

L'intérêt naturaliste local réside dans une grotte naturelle à chauve-souris. Elle constitue un site d'hivernage pour une importante colonie de Minioptère de Schreibers. Les territoires de chasse de ces petits mammifères sont certainement très vastes. Le Roubion, en particulier, foisonne d'insectes dont ils raffolent, et qu'ils chassent dès le crépuscule. L'accouplement des chauves-souris a lieu, en automne, dans les quartiers d'hiver. Le Minioptère de Schreibers est la seule chauve-souris d'Europe dont la fécondation a lieu immédiatement. L'embryon cesse de se développer durant l'hibernation. Il naît, dans les gîtes d'été, fin juin début juillet. Cette espèce est en régression en France ; les dérangements des grottes d'hivernage en sont la cause principale. L'environnement immédiat de la grotte est d'une grande qualité : ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) du Roubion et de la Vèbre, landes du plateau du Quinson, défilé du Pertuis et Pas de l'Estang.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

### Commentaire sur les facteurs

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### Aucun

### Faible

### Moyen

### Bon

- Oiseaux
- Reptiles
- Amphibiens
- Poissons
- Insectes
- Autres Invertébrés
- Phanérogames
- Ptéridophytes
- Bryophytes
- Algues
- Champignons
- Lichens
- Habitats

- Mammifères



## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
65 Grottes			

### 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

### 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60295	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</a>							
	60313	<a href="#">Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</a>							
	60427	<a href="#">Myotis blythii (Tomes, 1857)</a>							
	60546	<a href="#">Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)</a>							

### 7.2 Espèces autres

Non renseigné





### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<a href="#"><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></a> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <a href="#">(lien)</a>
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <a href="#">(lien)</a>
	60313	<a href="#"><i>Rhinolophus hipposideros</i></a> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <a href="#">(lien)</a>
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <a href="#">(lien)</a>
	60427	<a href="#"><i>Myotis blythii</i></a> (Tomes, 1857)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <a href="#">(lien)</a>
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <a href="#">(lien)</a>

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

- NOBLET J.-F.(2002) "Le grand rhinolophe en Isère : bilan de quatre années de suivis hivernaux".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- GARRAUD,L.(2003) "Flore de la Drôme. Atlas écologique, L et floristique".
- ROUE S.Y., SEMPE M., BARATAUD M.(2001) "Les Chiroptères de la Directive Habitats : le Petit Murin *Myotis blythii* (Tomes, 1857)".
- NOBLET J.-F.(1999) "Un plan d'action pour le Grand Rhinolophe en Isère. Septièmes rencontres nationales "chauves-souris", Bourges".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grotte à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- ROUE S. Y.(2002) "Les Chiroptères de la Directive Habitats : le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* (Kuhl, 1817)".



ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

## ENSEMBLE FONCTIONNEL DU ROUBION (Identifiant national : 820030472)

(ZNIEFF continentale de type 2)

(Identifiant régional : 2615)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DIREN RHONE-ALPES  
(CHATELAIN Marc), 2011.- 820030472, ENSEMBLE FONCTIONNEL DU ROUBION.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030472.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes  
Rédacteur(s) : DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN Marc)  
Centroïde calculé : 809462°-1957960°

<a href="#">1. DESCRIPTION .....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION .....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">6. HABITATS .....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">7. ESPECES .....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">9. SOURCES .....</a>	<a href="#">8</a>



# 1. DESCRIPTION

## 1.1 Localisation administrative

- Bégude-de-Mazenc (INSEE : 26045)
- Bonlieu-sur-Roubion (INSEE : 26052)
- Bourdeaux (INSEE : 26056)
- Bouvières (INSEE : 26060)
- Charols (INSEE : 26078)
- Chaudebonne (INSEE : 26089)
- Cléon-d'Andran (INSEE : 26095)
- Crupies (INSEE : 26111)
- Francillon-sur-Roubion (INSEE : 26137)
- Laupie (INSEE : 26157)
- Manas (INSEE : 26171)
- Marsanne (INSEE : 26176)
- Montélimar (INSEE : 26198)
- Mornans (INSEE : 26214)
- Poët-Célaré (INSEE : 26241)
- Pont-de-Barret (INSEE : 26249)
- Saint-Gervais-sur-Roubion (INSEE : 26305)
- Saint-Marcel-lès-Sauzet (INSEE : 26312)
- Saou (INSEE : 26336)
- Sauzet (INSEE : 26338)
- Savasse (INSEE : 26339)
- Soyans (INSEE : 26344)
- Vesc (INSEE : 26373)

## 1.2 Altitudes

*Minimum (m) : Non renseigné*  
*Maximum (m) : Non renseigné*

## 1.3 Superficie

4926,8 hectares

## 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

## 1.5 Commentaire général

*Non renseigné*

## 1.6 Compléments descriptif

### 1.6.1 Géomorphologie

*Non renseigné*

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*



### 1.6.3 Statut de propriété

*Non renseigné*

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Mesures de protection

*Non renseigné*

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

Ecologique  
Faunistique  
Poissons  
Oiseaux  
Mammifères  
Floristique  
Ptéridophytes  
Phanérogames

### Fonctionnels

Expansion naturelle des crues  
Ralentissement du ruissellement  
Auto-épuration des eaux  
Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols  
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges  
Etapas migratoires, zones de stationnement, dortoirs  
Zone particulière d'alimentation  
Zone particulière liée à la reproduction

#### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

#### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par le Roubion, ses annexes fluviales et quelques-uns de ses affluents. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse souligne l'importance d'une préservation des liaisons physiques existant entre la rivière et le fleuve Rhône, pour garantir le bon fonctionnement des milieux et la libre circulation des poissons.

Le cas des belles populations de Bouvière et de Castor d'Europe présentes localement, et de la nécessité d'assurer la pérennité des échanges entre celles-ci est à cet égard significatif.

Dans le domaine de la faune, les chauve-souris sont ainsi particulièrement bien représentées avec la Grotte de la Baume sourde, qui présente un intérêt de niveau international pour le Minioptère de Schreibers en particulier.

La flore conserve des éléments remarquables, parmi les espèces inféodées aux zones humides (Samole de Valerand ou « Mouron d'eau »

), ou celles à répartition méditerranéenne (Colchique de Naples, Genévrier de Phénicie).

Le zonage de type II souligne l'interdépendance de ces cours d'eau, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I au fonctionnement très fortement interdépendant. En dehors de celles-ci, d'autres secteurs peuvent s'avérer remarquables, par exemple pour l'entomofaune (cas des stations d'Agriion de Mercure connues aux "Trois Ponts" à Marsanne, dans les canaux affluents de l'Annelle



).

En terme de fonctionnalités naturelles, l'ensemble exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

Il constitue un corridor écologique pour la faune (chauve-souris, Petit Gravelot, Chevalier guignette) et la flore fluviatile et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même.

Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons, dont celles précédemment citées.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

*Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Reptiles	- Mammifères		
- Amphibiens	- Oiseaux		
- Insectes	- Poissons		
- Autres Invertébrés	- Phanérogames		
- Bryophytes	- Ptéridophytes		
- Algues			
- Champignons			
- Lichens			
- Habitats			

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

*Non renseigné*

### 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

### 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60295	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</a>							
	60313	<a href="#">Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</a>							
	60427	<a href="#">Myotis blythii (Tomes, 1857)</a>							
	60546	<a href="#">Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)</a>							
	61119	<a href="#">Rupicapra rupicapra (Linnaeus, 1758)</a>							
	61212	<a href="#">Castor fiber Linnaeus, 1758</a>							
Oiseaux	2481	<a href="#">Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)</a>							
	2497	<a href="#">Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)</a>							
	2618	<a href="#">Actitis hypoleucos Linnaeus, 1758</a>							
	2679	<a href="#">Falco subbuteo Linnaeus, 1758</a>							
	2840	<a href="#">Milvus migrans (Boddaert, 1783)</a>							
	3136	<a href="#">Charadrius dubius Scopoli, 1786</a>							
	3493	<a href="#">Bubo bubo (Linnaeus, 1758)</a>							
	3571	<a href="#">Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</a>							
	3582	<a href="#">Merops apiaster Linnaeus, 1758</a>							
	4151	<a href="#">Cettia cetti (Temminck, 1820)</a>							
4663	<a href="#">Emberiza cia Linnaeus, 1766</a>								
Poissons	67417	<a href="#">Rhodeus amarus (Bloch, 1782)</a>							
Phanérogames	86131	<a href="#">Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905</a>							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86151	<a href="#">Dorycnium rectum (L.) Ser., 1825</a>							
	92151	<a href="#">Colchicum longifolium Castagne, 1845</a>							
	92467	<a href="#">Coriaria myrtifolia L., 1753</a>							
	93936	<a href="#">Cyperus fuscus L., 1753</a>							
	95281	<a href="#">Dorycnium rectum (L.) Ser., 1825</a>							
	98669	<a href="#">Filago arvensis L., 1753</a>							
	103478	<a href="#">Iberis pinnata L., 1755</a>							
	104405	<a href="#">Juniperus phoenicea subsp. phoenicea</a>							
	104410	<a href="#">Juniperus phoenicea L., 1753</a>							
	106448	<a href="#">Filago arvensis L., 1753</a>							
	110357	<a href="#">Ophrys bertolonii Moretti, 1823</a>							
	111447	<a href="#">Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800</a>							
	111533	<a href="#">Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800</a>							
	111561	<a href="#">Orobanche hederæ Vaucher ex Duby, 1828</a>							
	120732	<a href="#">Samolus valerandi L., 1753</a>							
	121746	<a href="#">Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905</a>							
	124700	<a href="#">Spiranthes spiralis (L.) Chevall., 1827</a>							
	124701	<a href="#">Spiranthes spiralis (L.) Chevall., 1827</a>							
	126381	<a href="#">Noccaea praecox (Wulfen) F.K.Mey., 1973</a>							
Ptéridophytes	84485	<a href="#">Asplenium fontanum (L.) Bernh., 1799</a>							
	84490	<a href="#">Asplenium fontanum (L.) Bernh., 1799</a>							

## 7.2 Espèces autres

Non renseigné



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<a href="#"><i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60313	<a href="#"><i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60427	<a href="#"><i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
61119	<a href="#"><i>Rupicapra rupicapra</i> (Linnaeus, 1758)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )	
61212	<a href="#"><i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Oiseaux	2481	<a href="#"><i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)</a>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2497	<a href="#"><i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)</a>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2679	<a href="#"><i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758</a>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2840	<a href="#"><i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)</a>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3136	<a href="#"><i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786</a>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3493	<a href="#"><i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)</a>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
3571	<a href="#"><i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)</a>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
3582	<a href="#"><i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758</a>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
4151	<a href="#"><i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)</a>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
4663	<a href="#"><i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766</a>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Phanérogames	110357	<a href="#"><i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823</a>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )





## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

*Non renseigné*

## 9. SOURCES

- NOBLET J.-F.(2002) "Le grand rhinolophe en Isère : bilan de quatre années de suivis hivernaux".
- MICHELOT J.L.(2002) "Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux".
- GARRAUD L.(1997) "Inventaire botanique des formations riveraines du Roubion. Programme LIFE NATURA 2000".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- PONT B., PISSAVIN S., MICHELOT J.L.(1999) "Document d'objectifs Natura 2000. Moyenne vallée du Rhône et Basse vallée de la Drôme et du Roubion".
- GARRAUD,L.(2003) "Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique".
- GARRAUD,L.(2003) "Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique".
- ROUE S.Y., SEMPE M., BARATAUD M.(2001) "Les Chiroptères de la Directive Habitats : le Petit Murin Myotis blythii (Tomes, 1857)".
- BILLARD R.(1997) "Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces".
- NOBLET J.-F.(1999) "Un plan d'action pour le Grand Rhinolophe en Isère. Septièmes rencontres nationales "chauves-souris", Bourges".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- GARRAUD L.(2003) "Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique".
- HENRY C., AMOROS C.(1999) "La vallée du Rhône, étude préalable à la mise en place d'une gestion intégrée : diagnostic des potentialités évolutives, typologie et cartographie des îlots sur l'ensemble du Rhône, chute de Bourg lès Valence : 2- fiches descriptives".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grotte à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- GARRAUD,L.(1997) "Inventaire botanique des formations riveraines du Roubion. Programme LIFE NATURA 2000".
- ROUE S. Y.(2002) "Les Chiroptères de la Directive Habitats : le Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)".

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### Arrêté du 23 septembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 grotte à chauves-souris de Baume Sourde (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1409178A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 7 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 grotte à chauves-souris de Baume Sourde » (zone spéciale de conservation FR 8201697) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe s'étendant dans le département de la Drôme sur une partie du territoire des communes suivantes : Francillon-sur-Roubion, Saoû, Soyans.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 grotte à chauves-souris de Baume Sourde figure en annexe au présent arrêté.

**Art. 3.** – La carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Drôme, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**Art. 4.** – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 septembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau  
et de la biodiversité,*

L. ROY

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de  
l'énergie**

**Arrêté du 23 SEP. 2014**

**portant désignation du site Natura 2000**

**grotte à chauves-souris de Baume Sourde**

**(zone spéciale de conservation)**

**NOR : DEVL1409178A**

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

## **Arrête :**

### **Article 1er**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 grotte à chauves-souris de Baume Sourde » (zone spéciale de conservation FR 8201697) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de la Drôme, sur une partie du territoire des communes suivantes : Francillon-sur-Roubion, Saoû, Soyans.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 grotte à chauves-souris de Baume Sourde figure en annexe au présent arrêté.

### **Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Drôme, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 SEP. 2014

La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY

## **Annexe**

### **à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 8201697 grotte à chauves-souris de Baume Sourde (zone spéciale de conservation)**

#### **Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site**

##### **1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié**

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 3250 |   | Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>  |
| 6210 | * | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) |
| 8130 |   | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles  |
| 8310 |   | Grottes non exploitées par le tourisme  |
| 92A0 |   | Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>  |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

*Aucune espèce mentionnée*

Invertébrés

1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
6199	* Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>

Plantes

*Aucune espèce mentionnée*

Poissons

1138	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
6147	Blageon	<i>Telestes souffia</i>
6150	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>

Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 23 SEP. 2014

La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY





**SITE Natura 2000 : "GROTTE A CHAUVES-SOURIS DE BAUME SOURDE"  
ZSC FR8201697  
( DROME )**

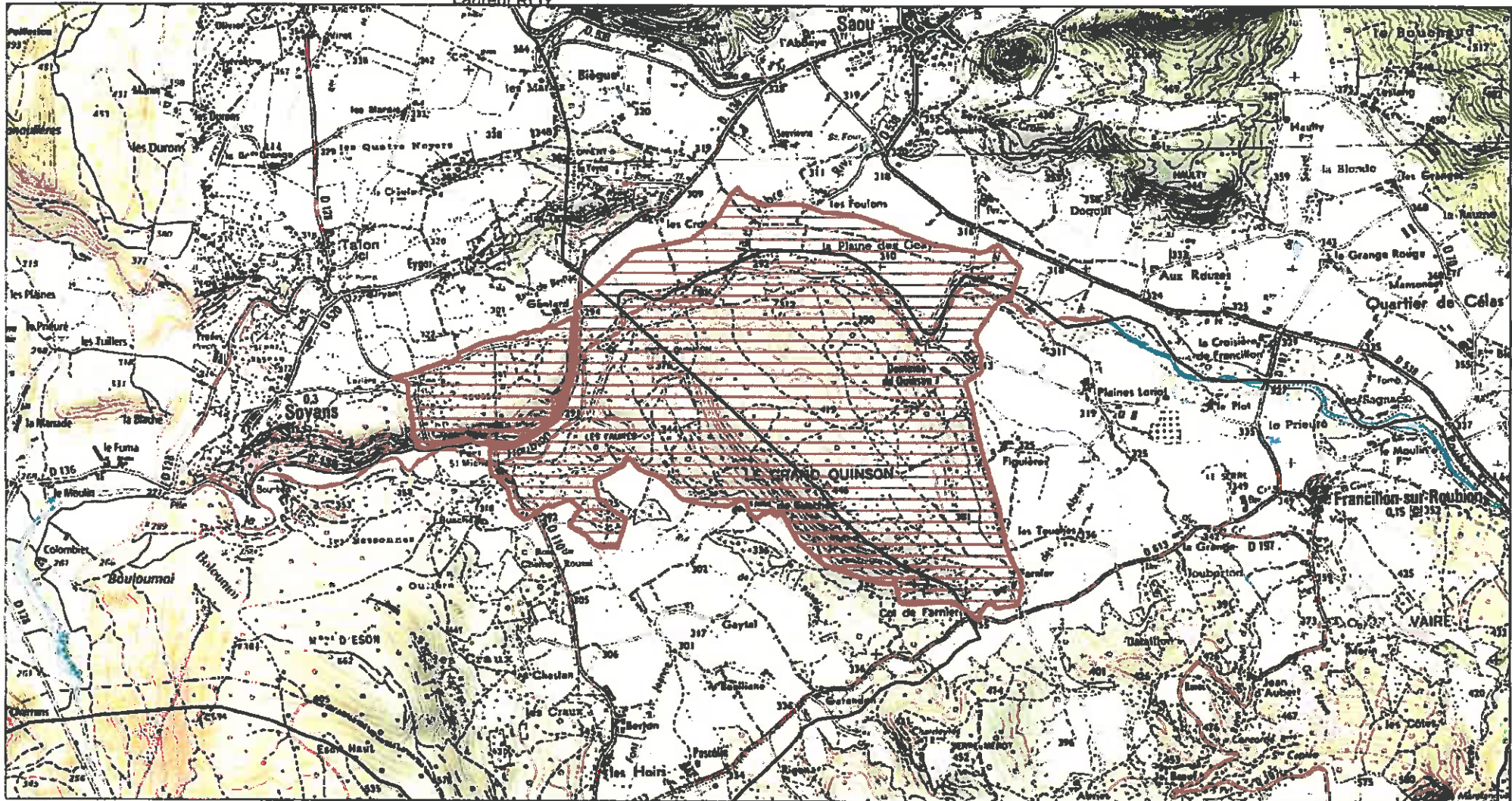
Carte 1/1 au 1/25 000ème  
IGN SCAN 25, données DREAL Rhône-Alpes

Signé le :

23 SEP. 2014

Pour le ministre et par délégation,  
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY



 ZSC

0 0,5 1 km

Scan 25 IGN ©



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR8201697 - Grotte à chauves-souris de Baume Sourde

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">10</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">10</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201697	1.3 Appellation du site Grotte à chauves-souris de Baume Sourde
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 17/09/2013	

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1998



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/09/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029574395>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 5,05238°

**Latitude** : 44,6287°

### 2.2 Superficie totale

333 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
26	Drôme	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
26137	FRANCILLON-SUR-ROUBION
26336	SAOU
26344	SOYANS

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3250</a> <i>Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum</i>		11,99 (3,6 %)		G	A	B	C	C
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>	X	4 (1,2 %)		M	A	C	C	C
<a href="#">8130</a> <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		1,23 (0,37 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">8310</a> <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	2	G	A	C	B	B
<a href="#">92A0</a> <i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>		22,98 (6,9 %)		G	A	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1092	<a href="#">Austropotamobius pallipes</a>	p			i	R	DD	D			
F	1138	<a href="#">Barbus meridionalis</a>	p			i	P	DD	D			



F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p			i	P	DD	D			
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	w	2	50	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	c	0	10	i	P	G	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	w	1	30	i	P	G	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	c	0	6	i	P	G	C	C	C	C
M	1305	<a href="#">Rhinolophus euryale</a>	w			i	R	DD	D			
M	1305	<a href="#">Rhinolophus euryale</a>	c			i	R	DD	D			
M	1307	<a href="#">Myotis blythii</a>	w			i	R	DD	D			
M	1307	<a href="#">Myotis blythii</a>	c			i	R	DD	D			
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	w			i	R	DD	D			
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	c			i	R	DD	D			
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	w	5000	13000	i	P	G	B	B	C	C
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	c	500	2000	i	P	G	B	B	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	w			i	R	DD	D			
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	c			i	R	DD	D			
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	w			i	R	DD	D			
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	c			i	R	DD	D			
F	6147	<a href="#">Telestes souffia</a>	p			i	P	DD	D			
F	6150	<a href="#">Parachondrostoma toxostoma</a>	p			i	P	DD	D			
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Rana esculenta</a>				C		X			X	
A		<a href="#">Rana ridibunda</a>				C		X			X	
B		<a href="#">Circaetus gallicus</a>				C					X	
B		<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>				C					X	
I		<a href="#">Zygaena rhadamanthus</a>				P						X
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>			i	P	X				X	X
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>			i	P	X				X	X
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>			i	P					X	
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>			i	P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus kuhlii</a>			i	P	X				X	
M		<a href="#">Hypsugo savii</a>			i	P	X				X	X
M		<a href="#">Tadarida teniotis</a>				P	X				X	
P		<a href="#">Ruscus aculeatus</a>				R		X				X
R		<a href="#">Hierophis viridiflavus</a>				C	X				X	
R		<a href="#">Zamenis longissimus</a>				C	X				X	



- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	0 %
N15 : Autres terres arables	11 %
N16 : Forêts caducifoliées	57 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

### Autres caractéristiques du site

Creusée sous la colline du Grand Quinson (Diois - Drôme) par l'action récurrente de la tectonique et de la dissolution du calcaire par l'eau, la grotte de Baume Sourde est une vaste cavité qui présente un développement souterrain total d'environ 300 m. Trois entrées donnent accès à la cavité dont deux sont naturelles. La troisième, située en bordure du sentier qui longe le Roubion, est un tunnel creusé par la main de l'Homme. Percé vers 1850, ce tunnel aurait servi à exploiter le guano des chauves-souris et les phosphates accumulés dans la grotte (in CHOPPY 1963).

Vulnérabilité : Les Chiroptères sont des espèces animales globalement sensibles à tous types de perturbation surtout pendant les périodes d'hivernage et de reproduction ; mais la période hivernale, du fait de l'état de léthargie dans lequel se trouvent les animaux, accentue encore cette particularité biologique.

La vulnérabilité des animaux est d'autant plus accrue lorsque ceux-ci sont directement suspendus aux parois ou aux plafonds de la cavité, comme c'est le cas des Minioptères et des Rhinolophes. Le fait d'être suspendus en pleine vue les expose d'une part aux dérangements directs (lumière, fumée, bruit) et d'autre part accentue la probabilité de destruction volontaire (vandalisme). Par ailleurs, les Minioptères se tenant en essaim, chaque dérangement touche l'ensemble de la population et par conséquent a un impact négatif d'autant plus important.

Les animaux encastrés (Murins) sont quant à eux moins soumis au dérangement direct. Toutefois, un grand nombre de visiteurs ou la propagation de fumée (torche ou feu) peuvent les sortir de leur léthargie au même titre que les autres espèces.

L'absence de reproduction dans la grotte de Baume Sourde est peut-être due à un dérangement trop fréquent en période estivale.

La pose de grille à l'entrée de la grotte ne pouvant être envisagée à cause de la fréquentation de celle-ci par le Minioptère de Schreibers, un système de "protection" plus adapté à cette espèce (de type "douve") a été mis en place pour limiter la pénétration du public dans la cavité.

La réduction de la ressource alimentaire est étroitement dépendante de la fermeture des milieux et de l'usage de pesticides en milieu agricole.

### 4.2 Qualité et importance

La grotte naturelle de Baume Sourde est située dans le Diois (Drôme), sur la commune de Francillon-sur-Roubion. L'entrée de la cavité se trouve le long du sentier pédestre qui longe le Roubion, au pied de la colline du Grand Quinson, à 310 m





d'altitude. Les terrains environnant la cavité sont variés, alternant des zones forestières (forêts du Grand et du Petit Quinson), des landes sub-méditerranéennes (landes à genêt cendré et genévriers, pelouses sèches), des zones de cultures ainsi que des forêts riveraines (ripisylve du Roubion).

Cette grotte est connue des chiroptérologues depuis plus de 20 ans comme le plus important gîte d'hivernage de Rhône-Alpes pour plusieurs espèces de chauves-souris (et notamment du Minioptère de Schreibers). Le suivi annuel du site en période hivernale depuis 1978 a mis en évidence le considérable intérêt de la grotte, tant vis-à-vis des espèces et des effectifs observés que de la régularité de sa fréquentation.

Sa localisation à basse altitude (310 m) contribue au maintien d'une température hivernale douce et sans variation brutale. La présence de la rivière souterraine dans le réseau inférieur concourt à la stabilité d'un taux d'hygrométrie saturé. La configuration complexe du réseau et la hauteur des plafonds assurent une importante diversité de sites de suspension pour les animaux, ainsi qu'une sécurité accrue par rapport aux éventuels prédateurs.

Les espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire présentes sur le site « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » sont au nombre de huit. Parmi elles, trois hivernent de manière régulière sur le site (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe et Minioptère de Schreibers). Les autres espèces sont connues soit par observations d'individus en transit ou en estivage dans la cavité, soit par contacts d'individus en chasse. Les effectifs réels de ces espèces sont difficiles à estimer et leur reproduction est possible sur le site ou en périphérie, compte tenu de la régularité des contacts et des milieux favorables présents.

La grotte abrite une population dense et abondante de Minioptère de Schreibers, ici en limite de son aire de répartition. Il s'agit du site d'hivernage le plus important de la région Rhône-Alpes pour cette espèce, avec des effectifs de l'ordre de 5000 à 13000 individus.

Les effectifs de Minioptères ont fortement chuté en 2002, comme partout en France (probablement par suite de maladie). On assiste à une ré-augmentation progressive des populations.

Le Minioptère ne se reproduit pas dans cette grotte, peut-être du fait d'un dérangement trop fréquent (randonneurs..) ou de la faiblesse des ressources en nourriture à proximité ou à cause des conditions intrinsèques au gîte (température, humidité) non adaptées en période estivale. Les hivernants vont très probablement se reproduire dans des cavités voisines comme la grotte des Sadoux (site Natura 2000 FR8201690) et le tunnel de drainage du château de la Borie (site Natura 2000 "Sables du Tricastin" FR8201676).

Le Minioptère de Schreibers fait l'objet de préoccupations majeures (« vulnérable » au niveau national et « en danger » au niveau régional) du fait du faible nombre de sites occupés en France. Chaque site de reproduction ou d'hibernation rassemble généralement une part importante de la population nationale. Ainsi, la colonie d'hivernage de la grotte de Baume Sourde représente au moins 10 % de la population nationale.

Le Petit et le Grand Rhinolophe sont également notés chaque hiver dans la grotte de Baume Sourde avec des effectifs pouvant atteindre la trentaine ou cinquantaine d'individus. Ces populations sont remarquables, puisque les rassemblements hivernaux de plus de 25 individus sont rares en Rhône-Alpes pour ces deux espèces.

L'état de conservation des trois espèces hivernant régulièrement en nombre dans la cavité (espèces 1310, 1303 et 1304) peut être considéré comme modérément défavorable sur le site de la grotte de Baume Sourde. La fluctuation des effectifs ou de leur statut à l'échelle biogéographique explique ce statut, malgré la protection physique de leur gîte. Cependant la disponibilité en terrains de chasse favorables sur un périmètre cohérent avec leurs exigences écologiques demeure inconnue. Cette disponibilité est essentielle pour l'avenir de ces espèces.

Pour les autres Chiroptères d'intérêt communautaire contactés sur le site, un manque de connaissance certain limite l'évaluation de leur état de conservation. Pour les Rhinolophes, la tendance globale y compris localement est une diminution du nombre de gîtes du fait de la restauration du bâti ou sa désaffectation entraînant sa dégradation et sa disparition (ruines des bâtiments les plus anciens). L'état de conservation à l'échelle biogéographique est pour toutes les espèces « défavorable mauvais », sauf pour le Murin à oreilles échancrées (défavorable inadéquat) et le Murin de Bechstein (inconnu).

Dans un cadre plus large, les listes rouges nationale et régionale donnent des statuts de conservation assez préoccupants pour la plupart de ces espèces.

Huit autres espèces de chiroptères (figurant à l'annexe IV de la directive Habitats, ainsi que sur le Livre Rouge national) fréquentent également ce site. Les deux espèces de Murins (de Natterer et de Daubenton) sont notées de manière régulière, en petit nombre, dans la grotte elle-même, surtout en période de transit. Les autres espèces ont été contactées sur les terrains de chasse qu'elles exploitent à proximité de la grotte.



L'intérêt remarquable de la grotte de Baume Sourde a été reconnu par son inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1) ainsi qu'à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
L	A03	Fauche de prairies		I
L	A04	Pâturage		I
L	F03.01	Chasse		I
L	F03.02	Prélèvements sur la faune terrestre		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	X	B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	99 %
Domaine communal	1 %

### 4.5 Documentation

- CORA Drôme - Document d'objectifs pour le site " Grotte à chauves-souris de Baume sourde " - Version provisoire - Mai 2008 - 72p.
- VINCENT S., VUINEE L. 2013 - Document d'Objectifs 2013-2018 # Site Natura 2000 FR 820 1697 « Grotte à chauves-souris Baume Sourde », Saint-Marcel-lès-Valence, 2012, 104 p.
- CORA Drôme - Mai 2005 - Mise en œuvre du document d'objectifs du site " Grotte à chauves-souris de Baume Sourde " - Actions 2004.



- CORA Drôme - Avril 2006 - Mise en #uvre du document d'objectifs du site " Grotte à chauves-souris de Baume Sourde " - Actions 2005.
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - 2002 - Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes - Le Bièvre, hors série n°2, 134 p.
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - Novembre 2005 - Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les Chiroptères en région Rhône-Alpes, 42 p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 7 : Espèces animales - La Documentation française - Avril 2004, 353 p.

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : LPO de la Drôme

Adresse : Domaine de Gotheron 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Courriel : [drome@lpo.fr](mailto:drome@lpo.fr)

Organisation : LPO de la Drôme - Antenne de Crest

Adresse : 10 rue Roch Grivel 26400 CREST

Courriel : [stephane.vincent@lpo.fr](mailto:stephane.vincent@lpo.fr)



## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d#Objectifs 2013-2018 # Site Natura 2000 FR  
820 1697 « Grotte à chauves-souris Baume Sourde » - LPO  
Drôme  
Lien :  
[http://www.rdbmrc-travaux.com/basedreal/fiche\\_sic.php?  
statut=ZSC&sic=D53](http://www.rdbmrc-travaux.com/basedreal/fiche_sic.php?statut=ZSC&sic=D53)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation

Suite à l'extension du site FR8201697 « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » (de 7 ha à 333 ha) afin d'intégrer les territoires de chasse des chiroptères, le document d'objectifs, qui avait été élaboré en 2008, a été actualisé.

Le document d'objectifs pour la période 2013-2018 a été validé le 15 février 2013. Il fait suite au document validé en janvier 2009.

### PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

Les enjeux de conservation sur le site de Baume Sourde sont essentiellement justifiés par l'intérêt que représente la grotte en tant que gîte à Chiroptères en étape et en hivernage.

La cavité étant cependant fréquentée tout au long de l'année par les chauves-souris, il faut veiller à la préservation des territoires de chasse environnants. Une logique de conservation cohérente s'attachera ainsi au maintien de la capacité d'accueil du gîte, mais aussi à la conservation, voire à la restauration de terrains de chasse favorables aux chauves-souris aux alentours.

Les objectifs de conservation viseront ainsi à maintenir des boisements riches en insectes et dont les structures sont favorables aux exigences de chasse des chauves-souris.

Principaux objectifs de gestion :

- Préserver la tranquillité des différentes espèces de chiroptères.
- Maintenir la qualité des territoires de chasse aux abords de la grotte.

Les principales actions prévues par le document d'objectifs pour la période 2013-2018 sont les suivantes :

Habitat rocheux (la grotte)

- Maintien de la tranquillité des populations de Chiroptères associées à la grotte
- Réflexion pour une protection réglementaire de la grotte.

Habitats forestiers



- Maintien de terrains de chasse et gîtes favorables et diversifiés :
- . Préservation d'arbres à intérêt écologique
- . Préservation d'une ripisylve de qualité.

#### Habitats agro-pastoraux

- Amélioration des connaissances sur les habitats du site et les enjeux de préservation
- Maintien de terrains de chasse favorables et diversifiés : préservation de milieux ouverts
- Maintien d'un réseau de corridors biologiques fonctionnels : plantations de haies.

#### Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire

- Recherche de terrains de chasse et de gîtes de reproduction d'espèces de Chiroptères
- Etude de la fréquentation du Roubion par le Castor d'Europe
- Etude de la fréquentation du Roubion par la Loutre d'Europe
- Etude de la fréquentation du Roubion et de la Vèbre par le Barbeau méridional.

#### Suivis

- Suivi des populations de Chiroptères de la grotte de Baume Sourde en période de reproduction et d'hivernage
- Suivi de l'impact des mesures de gestion des habitats d'espèces.

#### Communication

- Publication d'outils d'information : articles, lettre d'information annuelle ou plaquette d'information
- Conférences d'information et de sensibilisation pour les habitants des communes du site
- Informer les propriétaires et les élus sur le site Natura 2000 : enjeux, actions et réglementation.

## ANNEXE 6

### CODE HAB : ACTIONS DE GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRE ET DES HABITATS D'ESPECES

#### Au sein de la grotte

<b>Réaliser une étude d'opportunité de classement en Réserve Naturelle Régionale</b>		<b>Priorité 1</b>
		<b>Faisabilité 2</b>
Code fiche <b>HAB 1.1</b>	<b>HAB</b>	
Objectif à long terme	Assurer la tranquillité et la pérennité de ce gîte grâce à une protection réglementaire	
Objectif à court terme (6 ans)	Réfléchir et mettre en place si possible une protection réglementaire sur la grotte de Baume Sourde	
Superficie ou linéaire	A définir	

<b>Eléments favorisés par l'opération</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	Grotte non aménagée pour le tourisme (8310)	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Grotte de Baume Sourde
Parcelles concernées	Parcelle A3, section A1, commune de Francillon-sur-Roubion
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	La grotte ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. Une RNR permet déjà la protection de la grotte des Sadoux (gîte de reproduction de Minioptères de Schreibers notamment). La RNR des Sadoux serait alors complétée par la RNR de Baume Sourde ainsi que la RNR du tunnel de Laborie (projet à l'étude) permettant ainsi la constitution d'un réseau de RNR de grottes à Minioptères de Schreibers.
Actions ou programmes liés	Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter les éléments nécessaires pour juger de la faisabilité et de l'opportunité pour la Région de la création d'une RNR multi-sites (Sadoux, Baume Sourde et tunnel de Laborie)</li> <li>• Apporter les éléments nécessaires pour juger de la faisabilité et de l'opportunité pour la Région d'un classement en RNR de la grotte de Baume Sourde</li> <li>• Accompagner les propriétaires concernés et intéressés dans la constitution du dossier de demande de classement en relation avec la Région Rhône-Alpes.</li> </ul>	

*Cahier des charges :*

**Etude d'opportunité de créer une RNR multi-sites : réflexions sur le fonctionnement partagé ou indépendant des sites concernés**

- Partenariat entre les différents sites : consultation des différents propriétaires et acteurs concernés des 3 sites
- D'un point de vue administratif : 1 ou 3 délibérations ? Un comité consultatif commun ? Animation commune ?
- Demande de classement : constitution d'un dossier commun ? Règlement commun ou différencié ?
- Mode de financement : construction d'un plan de financement commun ? Quels autres partenaires financiers ? Gestion des demandes de financement indépendante ou commune ?

**Etude d'opportunité spécifique à la grotte de Baume Sourde :**

- Définition des enjeux scientifiques (faune, flore, habitats, géologie) : statut de protection et vulnérabilité des espèces (espèces inscrites en liste rouge, endémiques de Rhône-Alpes,...), habitats remarquables rhônalpins ou communautaires, secteurs en ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, intérêt paysager, corridors biologiques,...
- Identification des menaces pesant sur le site : état de dégradation du site, fragilité des milieux, atteintes au site...
- Définition fine du périmètre, durée de classement, statut foncier (liste des propriétaires – nature, n° des différentes parcelles, superficie), éventuels autres statuts de protection déjà existants (ENS, Natura 2000, site classé, etc...)
- Animation auprès des propriétaires concernés
- Identification de la gestion actuelle du site et surveillance
- Identification du contexte d'acteurs en faveur ou non de la création d'une RNR : habitudes de travail partenarial, présence d'un comité de gestion, d'un gestionnaire.
- Définition des aspects socio-économiques : sensibilisation et formation à l'environnement, services rendus à la population, patrimoine culturel.
- Définition des grandes orientations envisagées de gestion des milieux naturels et des espèces
- Propositions de réglementation (interdiction au public de pénétrer dans la cavité, interdiction de créer ou de modifier les entrées de la cavité,...)

20 jours d'études et d'animation

<b>Indicateurs de suivi</b>	Arrêté de création de la RNR
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Réglementation effective et permettant la tranquillité des chauves-souris de la grotte

<b>MODALITE DE L'OPERATION</b>			
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	- Politique de préservation du patrimoine naturel de la Région Rhône-Alpes (2006) - Crédits Etat	9 810 € TTC pour 6 ans	Région Etat
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	LPO Drôme		
<b>Partenaires techniques ou prestataires potentiels</b>	Propriétaires Région Rhône-Alpes CDS 26		



## ANNEXE 7



# CONVENTION D'USAGE CONCERNANT LA PRATIQUE DE LA SPELEOLOGIE DANS LA GROTTTE DE BAUME SOURDE (COMMUNE DE FRANCILLION SUR ROUBION)

Entre : le Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme  
Maison des sports  
29 côte des Chapeliers  
26 000 VALENCE

Et : Le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (section Drôme)  
3, cote des Chapeliers  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
26 100 ROMANS SUR ISERE

La grotte de Baume Sourde, située sur la commune de Francillon sur Roubion, abrite d'importantes populations de Chiroptères (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Minoptère de Schreibers...). Cette cavité naturelle présente un enjeu d'intérêt national en terme de conservation du Minoptère de Schreibers ; entre 6000 et 10 000 individus hivernent dans cette cavité (1<sup>er</sup> site d'hivernage en terme d'effectif pour la région Rhône-Alpes).

A ce titre, cette cavité est inscrite à l'inventaire des sites Natura 2000 (site Natura 2000 D53 - FR 8201697) et une réflexion sur la conservation de ce site remarquable est engagée depuis l'année 2000 au travers de la rédaction du document d'objectifs Natura 2000. La limitation des perturbations au gîte diurne des chauves-souris fait partie des mesures à mettre en place sur ce site afin d'en assurer la conservation.

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme souhaitant contribuer à la protection des chauves-souris, conformément à la réglementation en vigueur, s'engage à participer à la conservation de la richesse biologique du site au travers du maintien de conditions d'accueil optimales pour les Chiroptères dans la grotte de Baume Sourde (commune de Francillon sur Roubion – Drôme).

En conséquence, la présente convention établie :

Entre : le Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme  
Maison des sports  
29 côte des Chapeliers  
26 000 VALENCE

Et : Le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (section Drôme)  
*Gestionnaire du site Natura 2000 FR 8201697*  
3, côte des Chapeliers  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
26 100 ROMANS SUR ISERE



se définit de la manière suivante :

**Article 1 :**

Le C.D.S. 26 s'engage à tout mettre en œuvre pour limiter les perturbations des chauves-souris fréquentant la grotte de Baume Sourde et, en particulier à ne pas explorer cette grotte durant la principale période d'occupation du site par les Chiroptères, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de chaque année.

**Article 2 :**

En dehors de la période citée à l'article 1, le C.D.S. 26 s'engage pour que les éventuelles explorations de la grotte de Baume Sourde soient réalisées par des groupes ne dépassant pas 5 personnes et à utiliser exclusivement des sources d'éclairage électriques. L'usage des lampes à carbure de calcium est à proscrire afin d'éviter les nuisances, dues à ce type d'éclairage (chaleur, odeur), aux Chiroptères.

**Article 3 :**

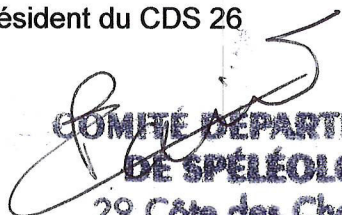
Le C.D.S. 26 s'engage à ne réaliser aucune initiation à la spéléologie ni aucun exercice de secours-spéléo sur le site de Baume Sourde.

**Article 4 :**

Le C.D.S. 26 s'engage à assurer l'information de ses membres et des groupes locaux qui lui sont affiliés concernant les termes de la présente convention.

*le 11 mai 2005*

René LAIDET  
Président du CDS 26

  
**COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SPÉLÉOLOGIE**  
29 Côte des Chapeliers  
26000 VALENCE

François AROD  
Président du CORA 26

  
  
**CORA DRÔME**  
Centre Ornithologique Rhône-Alpes  
M.N.E. - 3, Côte des Chapeliers  
26100 ROMANS  
Tél. 04 75 05 14 79 / Fax 04 75 02 99 41  
E-mail cora@kyxar.fr

## ANNEXE 8

### Liste des espèces de mammifères présentes dans un périmètre de deux kilomètres autour de la grotte de Baume Sourde (Source : LPO Drôme)

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2015
Campagnol indéterminé	<i>Arvicolinae sp.</i>	2015
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	2016
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	2015
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2016
Fouine	<i>Martes foina</i>	2015
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2016
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2016
Martre / Fouine		2014
Mulot indéterminé	<i>Apodemus sp.</i>	2015
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	2015
Rat surmulot / noir	<i>Rattus norvegicus / rattus</i>	2015
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2016
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2016
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	2015

## ANNEXE 9

### Liste des espèces d'oiseaux présentes dans un périmètre de deux kilomètres autour de la grotte de Baume Sourde (Source : LPO Drôme)

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2015
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	2016
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	2016
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2016
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2015
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2016
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2016
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2016
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2015
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	2015
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	2016
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2014
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2016
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2016
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2016
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2015
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2016
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	2015
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2016
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	2014
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2010
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	2016
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2016
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>	2011
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2016
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2016
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	2015
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	2016
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2016
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2016
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2016
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2016
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2015
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2016
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2016
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	2015
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	2015
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2016

Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2015
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2015
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	2016
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2016
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2016
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2016
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	2013
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	2016
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2016
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2016
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	2016
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2016
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	2015
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2016
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	2013
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2016
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2015
Merle / Grive indéterminé	<i>Turdus sp.</i>	2015
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2016
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2016
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2016
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2016
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	2015
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	2016
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2016
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2015
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2016
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2016
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	2015
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2012
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	2016
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2015
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2016
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2015
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2015
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2016
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	2009
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	2016
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2016
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2016
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	2015
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2016
Pipit indéterminé	<i>Anthus sp.</i>	2016
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2015
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2016

Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2016
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2016
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2016
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2016
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2016
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2016
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2016
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2016
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2016
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2016
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2016
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2016
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2016
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2016
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	2016
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2016

## ANNEXE 10

### Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens présentes dans un périmètre de deux kilomètres autour de la grotte de Baume Sourde (Source : LPO Drôme)

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	2010
Crapaud commun ou épineux	<i>Alytes obstetricans</i>	2014
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2016
Grenouilles vertes	<i>Rana kl esculenta</i>	2016
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	2016

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	2016
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	2016
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	2016
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2015
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	2016
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2011

## ANNEXE 11

### Liste des espèces d'odonates et de rhopalocères présentes dans un périmètre de deux kilomètres autour de la grotte de Baume Sourde (Source : LPO Drôme)

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2016
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	2016
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	2015
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	2015
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	2016
Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	2016
Leste vert	<i>Lestes viridis</i>	2015
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2016
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2016
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	2015
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	2015

Espèce	Nom latin	Dernière année d'observation
Argus vert (Thècle de la ronce)	<i>Callophrys rubi</i>	2016
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2016
Azuré commun (Argus bleu)	<i>Polyommatus icarus</i>	2015
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	2016
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	2015
Azuré Porte-Queue	<i>Lampides boeticus</i>	2015
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2015
Brun des Pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>	2015
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	2015
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	2015
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	2016
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	2016
Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	2016
Fadet commun (Procris)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2015
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	2015
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	2015
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	2015
Hespérie du Chiendent (Actéon)	<i>Thymelicus acteon</i>	2016
Hesperiidae indéterminé	<i>Hesperiidae sp.</i>	2016
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	2016
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	2015
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	2016

Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>	2015
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2015
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	2016
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	2016
Piérade de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	2014
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	2015
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	2015
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	2015
Souci	<i>Colias croceus</i>	2016
Soufré	<i>Colias hyale</i>	2015
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	2016
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	2015
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	2015
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2014



## **ANNEXE 12 : PROJET DE REGLEMENTATION**

Voir projet de réglementation joint à la consultation publique et à son bilan.

## ANNEXE 13

# Proposition de composition de comité consultatif commun « réseau de grottes à Chauves-souris en Drôme et en Ardèche »

Réserve Naturelle Régionale « **Réseau de grottes à Chauves-souris en Drôme et en Ardèche (grottes de Baume Sourde et de Meysset)**

et

Réserve Naturelle Régionale « **Grotte des Sadoux** »

### A – Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

- Communes de Francillon-sur-Roubion, Pradelle, Soyans, Rompon
- Commune du Pouzin (structure animatrice Natura 2000)
- Communauté de Communes du Val de Drôme, Communauté de Communes du Diois, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron, Syndicat mixte de la rivière Drôme
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de la Drôme, le Département de l'Ardèche.

### B – Représentants des enjeux présents sur le territoire :

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et/ou L'union drômoise des forestiers privés et l'union des forestiers privés de l'Ardèche
- L'Office National des Forêts Agence Drôme-Ardèche
- La chambre d'agriculture de la Drôme, la chambre d'agriculture de l'Ardèche
- La société botanique de la Drôme, la société botanique de l'Ardèche
- Les Fédérations Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) de la Drôme et de l'Ardèche
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes
- Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- L'Office du tourisme du pays de la forêt de Saou, l'Office du tourisme de la Vallée de la Roanne, l'Office de tourisme de Privas Rhône Vallées
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche et/ou les Associations communales de chasse agréées des communes de Francillon sur Roubion, Soyans, Rompon et Pradelle.

- Les Fédérations de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme et de l'Ardèche et/ou APPMA
- Le Comité départemental de Spéléologie de la Drôme, le Comité départemental de Spéléologie de l'Ardèche
- Le Conservatoire Botanique National Alpin, le Conservatoire Botanique National du Massif Central.
- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Drôme, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ardèche.
- Le Comité Départemental de cyclotourisme de la Drôme, le Comité Départemental de cyclotourisme de l'Ardèche.
- Le Comité Départemental de tourisme équestre de la Drôme, le Comité Départemental de tourisme équestre de l'Ardèche.

**C – Représentants des propriétaires :**

- La Société Civile d'Exploitation Agricole de l'Armiral (Domaine du Quinson - 26400 Francillon sur Roubion).
- Marjolaine Boske (Le Petit Quinson - 26400 Soyans).
- La société CEMEX Granulats Rhône Méditerranée.
- L'Office National des Forêts Agence Drôme-Ardèche.

**D – Représentants des administrations de l'Etat et ses établissements publics, de la Région et du Département :**

- Les Directions Départementales des Territoires de la Drôme et de l'Ardèche
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes
- Les services en charge de l'environnement des Départements de la Drôme et de l'Ardèche
- Le service en charge de l'environnement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Drôme et Ardèche
- Les services départementaux de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) Drôme et Ardèche.

Des experts pourront être mobilisés ponctuellement, ainsi qu'un comité scientifique.